

1 Cour pénale internationale  
2 Chambre de première instance IX  
3 Situation en République d'Ouganda  
4 Affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — n° ICC-02/04-01/15  
5 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Raul C. Pangalangan  
6 Procès — Salle d'audience n° 3  
7 Mardi 27 mars 2018  
8 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 30*)  
9 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [09:30:57] Veuillez vous lever.  
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
11 Veuillez vous asseoir.  
12 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)  
13 TÉMOIN : UGA-OTP-P-0445 — sous serment  
14 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)  
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:18] Bonjour à tous,  
16 bonjour Madame Abbo.  
17 Est-ce que le greffier d'audience pourrait appeler l'affaire, s'il vous plaît ?  
18 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:31:31] Merci, Monsieur le Président.  
19 La situation Ouganda, *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — ICC-02/04-01/15.  
20 Nous sommes en audience publique.  
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:48] Je vais demander  
22 aux équipes de se présenter.  
23 Madame Gilg, pour l'Accusation.  
24 M<sup>me</sup> GILG (interprétation) : [09:31:54] Nous avons Colin Black, Benjamin Gumpert,  
25 Paul Bradfield, Yulia Nuzban, Pubudu Sachithanandan, Agnese Valenti, Ramu  
26 Bittaye, Hai Do Duc et Jasmina Suljanovic.  
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:09] Voilà.  
28 Pour les représentants légaux des victimes, je vois un peu plus d'ordre et de

1 structure qu'hier.

2 Madame Hirst, tout d'abord.

3 M<sup>e</sup> HIRST (interprétation) : [09:32:19] Bonjour, Monsieur le Président, je suis Megan  
4 Hirst et je suis accompagnée de James Mawira.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:27] Très bien.

6 Madame Massidda.

7 M<sup>me</sup> MASSIDDA (interprétation) : [09:32:36] Pour les représentants légaux des  
8 victimes, présents dans la salle d'audience aujourd'hui : Orchelon Narantsetseg,  
9 Caroline Walter, Innocent Mpoko et moi-même, Paolina Massidda.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:43] La Défense.

11 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [09:32:45] Bonjour, Monsieur le Président. Abigail  
12 Bridgman, Krispus Ayena Odongo, chef Charles Acheleke Taku, Michael Rowse, et  
13 notre client, M. Ongwen, est présent dans la salle d'audience.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:59] Merci. Et vous  
15 pouvez poursuivre et garder la parole puisque vous procédez au  
16 contre-interrogatoire.

17 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

18 PAR M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [09:33:12]

19 Q. [09:33:13] Bonjour, Madame le témoin.

20 Hier, vous avez déclaré que vous aviez... enfin, vous avez reconnu que vous n'aviez  
21 pas procédé à un examen médico-légal de M. Ongwen, et vous avez déclaré que  
22 vous apparteniez à une école qui pense que cela aurait été important pour votre  
23 évaluation, et en particulier pour évaluer son état mental actuel.

24 R. [09:33:45] Oui.

25 Q. [09:33:46] Pourquoi est-ce que cela « aurait-il » été important que... pour que  
26 question soit présentée à la Cour pendant cette période ?

27 R. [09:34:01] Pour ce qui est d'une évaluation psychiatrique, il faut passer par tout le  
28 processus pour vraiment comprendre la personne, l'individu. Et également, si je

1 devais effectuer une évaluation psychiatrique complète à des fins médico-légales,  
2 je... j'aurais malgré tout besoin d'un examen de son état mental.

3 Q. [09:34:43] Si vous aviez pu examiner M. Ongwen, est-ce vous pourriez  
4 rapidement dire à la Cour ce que vous auriez recherché ?

5 R. [09:34:55] D'abord, j'aurais souhaité entendre son... sa version de l'histoire,  
6 l'entendre de sa part, pour évaluer un certain nombre de points... écouter son  
7 histoire. J'aurais cherché à trouver, éventuellement, des incohérences par rapport à  
8 ce que j'ai pu lire dans les documents, dans l'information que l'on m'a transmise.  
9 J'aurais en particulier souhaité... essayé de comprendre la chronologie des  
10 événements en ce qui concerne les crimes qu'il aurait commis. J'aurais essayé  
11 d'établir... et puis également, j'aurais essayé de comprendre son état mental au  
12 moment où il a commis les crimes. Et puis ensuite, j'aurais essayé d'aligner  
13 l'information qu'il me donnerait, la chronologie des événements et son état mental,  
14 et cela m'aurait donné... cela m'aurait donné une idée de la question de savoir s'il  
15 était en mesure ou pas de contrôler son comportement, sa maladie mentale qu'il  
16 aurait subie et qui aurait pu avoir une interférence avec sa possibilité de distinguer  
17 le bien du mal. Néanmoins, le fait que j'aie reçu ces informations m'a permis de me  
18 faire une idée, mais ça n'a pas été possible d'être... d'avoir une certitude absolue en  
19 ce qui concerne son état mental.

20 Q. [09:37:27] Est-ce que vous auriez pris en considération des facteurs comme la  
21 façon dont il se présente, son apparence, la manière dont il aurait interagi avec vous  
22 pendant son examen ?

23 R. [09:37:46] Pour son état mental présent, oui, effectivement, mais ça ne m'aurait pas  
24 dit grand-chose en ce qui concerne son état mental en 2002 et 2005. Mais pour son  
25 état mental actuel, effectivement, j'aurais souhaité observer tout cela.

26 Q. [09:38:12] Aux fins de l'observation, est-ce que vous observez cela une fois, deux  
27 fois, trois fois, pendant une série de... d'interactions ? Comment est-ce que vous  
28 évaluez la façon dont il se présente à vous, par exemple ? Comment est-ce que vous

1 tirez des conclusions à cet égard ?

2 R. [09:38:44] Une observation longitudinale peut donner une meilleure impression.  
3 On peut tirer des impressions d'une observation ou de deux observations, mais une  
4 observation longitudinale permet d'être plus précis dans l'observation lors... lorsque  
5 l'on peut observer le comportement, parce qu'il y a certains comportements qui  
6 peuvent apparaître une seule fois, mais il y en a d'autres — d'autres  
7 comportements — qui sont persistants. Donc cela m'aurait donné une meilleure  
8 impression, si j'avais pu l'observer pendant un long moment. En général, on le fait  
9 avec des enfants dont le développement verbal, dont le développement du langage  
10 est encore en cours, donc nous avons besoin de cette observation pour émettre des...  
11 jugements valables.

12 Q. [09:39:56] Hier, vous avez parlé de plusieurs instruments de diagnostic qui sont  
13 utilisés pour le... évaluer l'état mental. Vous avez aussi une spécialité en... aspect  
14 culturel. Je voudrais savoir : est-ce que ces instruments sont toujours d'application  
15 ou bien est-ce que, quelquefois, il ne faut pas prendre en considération d'autres  
16 facteurs lorsque vous utilisez ces instruments, lorsque vous tirez une conclusion  
17 définitive ?

18 R. [09:40:43] Les instruments que j'ai mentionnés hier ?

19 Q. [09:40:49] L'évaluation globale.

20 R. [09:40:52] L'évaluation globale ?

21 Q. [09:40:55] Oui.

22 R. [09:40:58] L'évaluation globale... Les instruments que j'utilise comme partie des  
23 évaluations que nous effectuons... il peut y avoir des problèmes de validité... la  
24 validité culturelle. Mais il y a quand même des manières de contourner ce problème.  
25 Il y a des... et l'instrument reste utile. On peut passer en revue les questions dans cet  
26 instrument et voir si ces questions sont pertinentes pour la culture de la personne sur  
27 laquelle vous utilisez cet instrument. Ces instruments, généralement, permettent  
28 d'effectuer les évaluations de base, et puis ensuite, on évalue aussi si on peut utiliser

1 cet instrument pour la culture en question.

2 Pour ce qui est de l'évaluation globale de fonctionnement, cela fait partie de ce  
3 manuel qui est utilisé au plan international, le DSM, DSM-5. Donc, nous utilisons le  
4 DSM-5 pour effectuer un diagnostic. Je ne sais pas comment exprimer ce que je veux  
5 dire. C'est un instrument standardisé, si je puis m'exprimer ainsi. Lorsque l'on parle  
6 de fonctionnement ou de... d'anomalie de fonctionnement, eh bien, quelqu'un qui a  
7 un dysfonctionnement au Royaume-Uni, par exemple, dans le contexte britannique,  
8 ou dans mon village... ben, on parle quand même d'altération, mais il faut tenir  
9 compte du contexte.

10 Q. [09:43:55] Dans votre travail, je suppose que vous avez lu et écouté, regardé toutes  
11 les pièces qui vous ont été envoyées par l'Accusation, y compris celles que vous avez  
12 pu retrouver vous-même.

13 Dans vos conclusions finales, est-ce qu'il y a eu certaines pièces, certains éléments  
14 qui ont eu davantage de poids que d'autres ?

15 R. [09:44:22] Ça dépendait de ce qu'on me demandait. Il y a certaines pièces que j'ai  
16 lues de bout en bout, mais qui ne me donnaient pas l'information que je recherchais.  
17 D'autres éléments, par contre, me donnaient certains... certains éléments  
18 d'information. Certaines pièces... je n'ai pris en considération que le résumé. Pour  
19 d'autres pièces, j'ai lu le... la totalité du document. Bon, c'est un peu le principe que  
20 j'ai suivi.

21 Q. [09:45:04] Mais en lisant votre rapport, je me trompe peut-être, mais je n'ai pas vu  
22 quelles étaient les pièces qui... qui vous apparaissaient plus importantes pour votre  
23 conclusion que non... Est-ce que c'est quelque chose... Que celles qui... qui ne  
24 l'avaient pas été autant. Est-ce que c'est quelque chose que, normalement, vous  
25 mettriez dans votre rapport ?

26 R. [09:45:41] Dans la méthode, j'indiquerais les pièces que j'ai utilisées dans ce  
27 rapport, mais je n'ai pas besoin de le mettre dans la conclusion.

28 Q. [09:45:54] Merci.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:45:58]

2 Q. [09:45:58] Pour être équitable vis-à-vis de l'expert, si je me souviens bien, dans  
3 l'expertise par écrit, dans chaque chapitre, il y a un exemple que vous citez  
4 spécifiquement. Est-ce que ces exemples sont considérés par vous comme étant  
5 significatifs pour votre expertise ?

6 R. [09:46:25] Oui.

7 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [09:46:37]

8 Q. [09:46:37] Nous allons faire référence au classeur que vous aviez consulté  
9 précédemment. Il y a également un petit classeur jaune qui contient des pièces  
10 supplémentaires qui peut vous être utile. Je vais peut-être faire référence à certains  
11 de ces éléments à un moment de mon interrogatoire.

12 À la page 0733 de votre rapport, onglet 1, UGA-OTP-0280-0732, vous avez indiqué...

13 R. [09:47:31] Un instant, s'il vous plaît. Je ne me suis pas encore retrouvée. Quelle est  
14 la page, s'il vous plaît ?

15 Q. [09:47:39] Page 0733, la deuxième page de votre rapport.

16 R. [09:47:46] Très bien.

17 Q. [09:47:47] Vous avez indiqué que vous aviez choisi d'évaluer chez M. Ongwen sa  
18 capacité pendant ses années d'adolescence, de 10 à 14 ans, et vous avez parlé de ce  
19 que vous appelez « environnement défavorable » ; qu'est-ce que cela signifie pour  
20 vous ?

21 R. [09:48:12] Cela veut dire un environnement qui ne... ne permet pas de soutenir un  
22 développement. Oui, enfin, nous connaissons les ingrédients nécessaires à un  
23 développement optimum, c'est-à-dire un environnement qui répond aux besoins  
24 fondamentaux de l'enfant, un environnement qui offre des relations sociales  
25 positives avec le... la personne qui est responsable de l'enfant, ou l'adulte, pour  
26 soutenir son développement, son développement émotionnel, social, donc un  
27 environnement qui n'est pas toxique, qui n'a pas un impact négatif sur le  
28 développement du... de l'enfant, un environnement calme qui ne traumatise pas

1 l'enfant... donc, un traumatisme qui... qui est à un niveau tel qu'il est considéré  
2 comme toxique pour le cerveau.

3 Q. [09:49:45] Je pense que vous avez mentionné quelque chose hier — corrigez-moi si  
4 je me trompe : « En tant qu'êtres humains, nous tirons des conclusions sur le monde  
5 à partir de notre connaissance des expériences et de l'environnement où nous avons  
6 grandi. »

7 R. [09:50:13] Oui, je... c'est ce que je pense. Nous voyons le monde à partir de la  
8 perspective que nous avons connue.

9 Q. [09:50:22] J'ai été intriguée par cela, parce que des choses comme la propagande,  
10 ou ce qui se passe dans le monde récemment, toute cette manipulation de données,  
11 le fait de commercialiser, d'utiliser l'information, comment est-ce que cette  
12 information ciblée a une influence sur la manière dont nous voyons le monde —  
13 brièvement ?

14 R. [09:51:00] Eh bien, cela dépend comment nous pouvons évaluer l'information qui  
15 vient de notre... qui vient de l'extérieur de notre monde. Donc, nous avons notre  
16 monde. C'est un peu la lentille ou la... la loupe à partir de laquelle nous voyons ce  
17 monde, mais nous ne sommes pas complètement étanches à l'autre partie du monde.  
18 Donc, ce qui se passe, quel que soit ce qui se passe à l'extérieur, eh bien, ça dépend...  
19 la manière dont nous l'interprétons, cela dépend de la manière dont nous sommes en  
20 mesure de... d'avoir une autre perspective. Si nous... Si on n'a pas été suffisamment  
21 exposé, si on n'a pas été à l'école, on n'a peut-être pas cette capacité à interpréter ce  
22 qui vient du monde extérieur d'une manière différente. On peut regarder ce qui se  
23 passe uniquement à partir de notre expérience. Je ne sais pas si j'ai réussi à  
24 expliquer... mais (*phon.*) si... si vous comprenez ce que je veux dire.

25 Q. [09:52:26] Oui, tout à fait. En tout cas, moi, je peux vous suivre.

26 Est-ce que vous seriez d'accord avec moi pour dire que la source de cette  
27 information, l'information extérieure, comment nous prenons en considération cette  
28 source d'information... par exemple, si mon père me dit quelque chose, j'aurai

1 tendance à le croire, alors que si c'est un étranger, j'aurai moins tendance à le croire à  
2 cause de son statut dans ma vie. Est-ce que vous seriez d'accord avec cela ?

3 R. [09:53:03] Dans une certaine mesure, je serais d'accord avec vous. Mais si vous  
4 avez la capacité de raisonner, peut-être que vous n'allez pas accepter totalement,  
5 vous n'allez peut-être pas ne pas faire appel à votre raison.

6 Q. [09:53:22] Nous avons des éléments de preuve devant cette Cour en ce qui  
7 concerne l'historique du conflit en Ouganda du Nord.

8 À part... à part le... le... le noyau familial que l'enfant peut connaître et où il a  
9 grandi au Nord de l'Ouganda, est-ce que ça peut avoir un impact sur la manière  
10 dont ils perçoivent le monde, où ils grandissent, simplement parce qu'ils vivent dans  
11 ce contexte de conflits, même avant l'enlèvement ?

12 R. [09:54:04] Il faut que vous me répétiez votre question et que vous la divisiez en  
13 plus petites parties, s'il vous plaît.

14 Q. [09:54:12] D'accord, d'accord.

15 Alors, quel impact est-ce qu'un enfant vivant dans le nord de l'Ouganda... quel  
16 impact est-ce que cela aurait sur sa manière de voir le monde, étant donné le conflit  
17 en cours même avant l'enlèvement ?

18 R. [09:54:42] Avant l'enlèvement, ça dépend de là où l'enfant vivait. Si l'enfant vivait  
19 toujours dans sa famille avec ses parents, avec d'autres parents, d'autres membres  
20 de la famille, où la vie continuait à se dérouler à peu près normalement, cet enfant  
21 est différent d'un enfant, par exemple, ou... qui se trouvait dans un camp où le  
22 noyau familial est éclaté, où il n'y a plus trop d'interaction sociale positive avec  
23 l'aidant. Donc, quelqu'un qui grandit dans un camp a une manière différente de voir  
24 le monde de quelqu'un qui grandit dans sa famille.

25 Q. [09:56:03] Je vais vous donner quelques exemples. Si un enfant grandit dans...  
26 dans sa... dans une maison, pas dans un camp, il entend parler d'un gouvernement  
27 illégitime, du gouvernement Museveni, par exemple, qui est illégitime, par exemple,  
28 il est illégitime parce qu'il... il ne prend pas en compte le peuple acholi. Disons que

1 Museveni arrive au pouvoir après la prise de pouvoir. Est-ce que ce genre  
2 d'environnement peut avoir une influence sur l'enfant, par exemple, des  
3 représentants du gouvernement qui s'emparent des... des troupeaux acholi, même si  
4 ce sont juste des histoires, des enfants que les... des choses que les enfants  
5 entendent ? Est-ce que ça aurait un impact sur la manière dont ils voient le monde ?

6 R. [09:57:18] Pour analyser si cela a un impact ou non, il faudrait que je comprenne  
7 les relations que cet enfant peut avoir avec ses parents, parce que si les parents  
8 élèvent l'enfant à croire ce qui se passe à l'extérieur, eh bien, cet enfant va avoir cette  
9 croyance. Mais certains parents ont la capacité d'élever leurs enfants de telle sorte  
10 que les enfants sont en mesure de penser pour eux-mêmes, de bâtir leurs propres  
11 croyances. Donc, si cet enfant grandit dans ce genre d'environnement, alors, ils ne  
12 vont peut-être pas s'approprier les croyances de leurs parents.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:28] Maître Bridgman,  
14 tout ça est très abstrait. Ce n'est pas au cœur de l'évaluation psychiatrique. Je dirais  
15 que si nous avons eu la chance d'avoir des parents qui ont été influencés par  
16 l'éducation de leurs parents ou influencés par les leçons que leurs parents leur ont...  
17 ou si nous avons été influencés par les leçons que nos parents nous ont enseignées, et  
18 aussi en ce qui concerne l'environnement culturel, social, politique, historique où  
19 nous avons grandi, je pense que c'est quelque chose que... sur lequel nous pouvons  
20 être d'accord. Dans quelle mesure est-ce que cela a pu nous influencer, dans quelle  
21 mesure est-ce que cela a eu un impact sur notre état mental, ensuite, c'est quelque  
22 chose qu'il faut déterminer de manière plus spécifique. On ne peut pas voir ça,  
23 comme ça, d'une manière abstraite.

24 R. [09:59:37] Je n'ai pas de commentaire à faire.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:59:40] Eh bien, c'est quand  
26 même significatif, justement, Madame Abbo.

27 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:00:05]

28 Q. [10:00:06] Dans votre rapport, vous avez conclu que M. Ongwen avait bénéficié

1 d'une enfance stable dans un environnement sécurisé ?

2 R. [10:00:25] Oui.

3 Q. [10:00:26] Et comment l'avez-vous su ? Comment l'avez-vous conclu ? C'était  
4 connu ?

5 R. [10:00:33] Non. C'était en étudiant tous les documents qui m'ont été fournis. Dans  
6 certains de ces documents, notamment les rapports du professeur de Jong, rapports  
7 d'experts, il y avait beaucoup de détails sur son enfance, sur ce qu'il a vécu lorsqu'il  
8 était jeune. Il raconte des histoires à ce propos. Et puis aussi, dans l'évaluation, on  
9 parle de ses interactions, de ses capacités, de ce qu'il a réalisé. Et alors, lorsqu'on  
10 combine tout cela et que l'on fait une synthèse, on ne peut qu'en déduire que son... sa  
11 petite enfance était stable, et c'est ça qui lui a permis d'aller de l'avant, ce contexte  
12 familial qui était solide au départ. Ça ne pourrait pas arriver s'il avait eu une petite  
13 enfance très instable et chaotique.

14 Q. [10:02:11] Le docteur Mezey a parlé de triangulation lors de sa déposition. Alors,  
15 si j'ai compris, voici ce dont il s'agit : on tire certaines informations des interviews,  
16 mais on doit les corroborer avec d'autres sources d'information.

17 Alors, nous avons ce qu'Ongwen a dit à propos de son enfance au professeur de  
18 Jong, mais avez-vous appris... avez-vous trouvé autre chose qui permettrait de  
19 corroborer sa version ? Y avait-il une façon de mettre à l'épreuve sa propre version  
20 de son enfance ?

21 R. [10:02:56] De sa bouche à lui ? J'aurais vraiment aimé entendre sa version de sa  
22 propre bouche, mais aussi de la bouche d'autres personnes ; des personnes, par  
23 exemple, qui étaient là lorsqu'il était petit. Si ses parents avaient été encore vivants,  
24 ou les autres personnes avec qui il avait grandi, peut-être s'il avait eu des frères.  
25 Mais il y a peu de chances qu'il ait menti à propos de son enfance ou qu'il ait exagéré  
26 les choses. Le récit qu'il donnait de sa vie est très certainement vraisemblable.

27 Q. [10:04:19] Mais il y a quelques secondes vous nous avez parlé de ce qui peut  
28 arriver en matière de sort à un enfant qui grandit dans... dans son foyer par rapport

1 à un enfant qui grandit dans un camp. Voici ce que je vous suggère : pensez-vous  
2 que si M. Ongwen... si M. Ongwen avait déménagé du foyer où il habitait pour aller  
3 vivre chez sa sœur, du fait de l'insécurité qui régnait dans le village à l'époque, est-ce  
4 que pour vous, ça aurait changé quelque chose dans votre évaluation si vous aviez  
5 su cela ?

6 R. [10:05:20] Vous dites ?

7 Q. [10:05:22] Est-ce que vous auriez changé d'avis si vous aviez su que M. Ongwen  
8 avait dû aller vivre chez sa sœur et quitter donc, son foyer aimant, parce qu'il régnait  
9 énormément d'insécurité dans son village ?

10 R. [10:05:37] Non. Non, pas vraiment parce que s'il était parti de chez ses parents  
11 pour aller chez sa sœur, non... enfin, il pourrait y avoir une différence s'il avait été  
12 traité différemment, mais si sa sœur avait pu se substituer aux parents, si la relation  
13 avait pu perdurer ainsi, ça aurait été une... ça aurait eu un résultat.

14 Donc, tout dépend bien sûr du contexte de vie chez la sœur, mais ce qui se passe la  
15 plupart du temps, c'est qu'il y a remplacement, c'est-à-dire que l'autre parent, l'autre  
16 membre de famille, offre de remplacer le parent, et il n'y a pas de différence de  
17 traitement du coup. Ce qui est important, c'est qu'il y n'y ait pas... c'est qu'il y ait bien  
18 un remplacement, un remplacement pour que le fossé soit comblé, c'est-à-dire qu'il  
19 n'y a plus de parent, mais il est remplacé par quelqu'un qui accomplit sa tâche aussi  
20 bien qu'un parent. Dans ce cas-là, il n'y a pas de différence sur le sort que peut  
21 connaître cet enfant.

22 Q. [10:06:58] Oui mais, écoutez, voici encore une autre histoire. Imaginez que cet  
23 enfant avait déménagé, était parti de son village pour aller se réfugier dans un camp,  
24 mais avec ses parents : est-ce que là encore il n'y aurait pas eu de conséquences ?

25 R. [10:07:17] Ça dépend encore de l'évaluation individuelle. Alors il est vrai que  
26 l'environnement dans un camp n'est pas tout à fait identique à l'environnement qu'il  
27 aurait pu connaître chez sa sœur, ou carrément chez ses parents. Mais on a vu des  
28 gens s'en sortir extrêmement bien, même dans un camp, et pourquoi ? Eh bien, c'est

1 parce que les parents, les adultes présents dans la vie de l'enfant ont toujours offert  
2 le soutien dont a besoin un enfant pour s'épanouir. Donc on en revient là, l'essentiel  
3 c'est le lien entre l'enfant et le parent. Mais si, en effet, la vie dans le camp est telle  
4 que les parents sont trop affectés pour avoir le... pour pouvoir continuer à offrir le  
5 soutien nécessaire à l'enfant, dans ce cas-là, bien sûr, il y a des répercussions.

6 Q. [10:08:48] Hier, vous avez parlé de l'importance de la sécurité pour un enfant et  
7 de la façon dont les enfants protestent lorsqu'ils sont séparés.

8 R. [10:09:17] Oui.

9 Q. [10:09:18] Alors, parlons de séparation des parents quand on est adolescent... non,  
10 enfin, écoutez, on parle de M. Ongwen donc, prenons le cas de M. Ongwen. S'il avait  
11 été séparé de ses parents ou de sa sœur, quelle... à l'adolescence, qu'est-ce que cela  
12 aurait pu provoquer chez lui ?

13 R. [10:09:45] La solidité de la base... écoutez, c'est... ça... ça... commence, en fait, de six  
14 à 14 mois de vie, et on voit que cette base solide est bien établie lorsque l'enfant entre  
15 six... six et 14 mois proteste lorsqu'on le sépare de ses parents, donc là, on sait que la  
16 base est solide. Et dans le développement du cerveau, lorsqu'un enfant grandit, on  
17 sait qu'il s'habitue à la séparation. Vers 3 ans, lorsqu'ils doivent aller à la maternelle,  
18 ils commencent à comprendre qu'ils peuvent être séparés. Donc, au début bien sûr,  
19 ils protestent, mais ensuite, s'ils sont bien aidés, bien accompagnés, ils veulent bien  
20 aller à l'école parce que de toute façon, aller à l'école, c'est... c'est essentiel. Ça fait  
21 partie du développement d'un enfant, d'aller à l'école. Donc si on ne soutient pas  
22 l'enfant pour lui permettre d'aller à l'école, on retarde son développement. Et... mais  
23 les enfants, la plupart du temps, de toute façon, peuvent rester à l'école, mais il y en  
24 a qui ne supportent pas l'école et là, on voit qu'il y a un problème.

25 Et vers 12 ans, ce type d'enfants... alors souvent, en Ouganda, c'est à ce moment-là  
26 qu'on les envoie en pension et, à nouveau, il y a une séparation qui intervient qui  
27 pourrait avoir des répercussions, mais il faut donc les aider à nouveau pour  
28 supporter la pension. Donc, un adolescent doit de toute façon, pour devenir

1 indépendant, comprendre la séparation. Disons qu'il faut que la séparation se fasse  
2 graduellement, petit à petit, et dans notre culture, eh bien, ce serait le moment où il  
3 commencerait à construire leur propre case pour aller emménager seul dans leur  
4 case. Alors vous, vous dites que la séparation pour Dominic Ongwen s'est faite  
5 différemment puisqu'il a été séparé pour aller dans la brousse et non pas en pension.  
6 Donc, il est en effet différent, ce n'est pas tout à fait la même... le même stade de  
7 développement que celui dont j'ai parlé hier.

8 Q. [10:13:03] Bien, merci. Je suis content (*phon.*) que vous ayez dit qu'il y a plusieurs  
9 types de séparations. Mais alors, imaginons un enfant de 10 ans qui est séparé de sa  
10 famille, qui est obligé de faire des marches forcées dans la brousse sans savoir où il  
11 est, sans aucun espoir de rentrer chez lui, et pour M. Ongwen, on peut rajouter le fait  
12 supplémentaire qu'il savait que ses parents avaient été tués : alors d'après vous,  
13 quelles répercussions cela peut-il avoir sur un état mental ? Et mettons de côté tout le  
14 traumatisme provoqué par les événements épouvantables auxquels il faut assister.  
15 Non, je parle juste, donc, d'une séparation, d'une désorientation totale, le fait de se  
16 nourrir différemment, d'avoir à... à parler à des gens qu'on ne connaît pas, qu'on n'a  
17 jamais rencontrés, qui sont très différents. Qu'est-ce que cela fait ?

18 R. [10:14:11] De toute façon, ça doit être extrêmement désagréable, et toute personne  
19 vivant cela trouverait cela extrêmement désagréable, pour le moins. Alors, la  
20 réaction la plus attendue dans ce type de situation serait bien sûr une réaction très  
21 négative. Enfin, en tout cas, la première réaction devrait être très négative. Ce qui la  
22 déclencherait la capacité « adaptive » de la personne, qui se met en marche à ce  
23 moment-là. Et donc, il y aurait une réaction normale à une situation très anormale. Il  
24 est évident que c'est une situation extrêmement anormale, mais la réaction vécue par  
25 la personne est une réaction normale. Et il faut un certain temps pour que le corps  
26 s'adapte à la situation, si anormale. Et chez M. Ongwen, il semble qu'il a en effet  
27 vécu cette phase d'adaptation et qu'il en est sorti. Et là, on parle de résilience ; c'est  
28 un homme résilient. Disons qu'il s'est sorti de cette situation en allant de l'avant,

1 pour rester en vie et... ensuite, pour faire tout ce qu'il a fait, bien sûr.

2 Q. [10:14:49] Alors, on a déjà la séparation. Ajoutons-y maintenant les meurtres  
3 violents auxquels il a assisté, puisqu'on a entendu des témoins nous dire qu'ils  
4 étaient obligés de tuer des gens, d'aller... de tuer les gens qui avaient été enlevés  
5 pour... dans les villages pillés. Les gens qui voulaient s'échapper avaient été tués, et  
6 ensuite, ils ont été forcés aussi, parfois, de porter des parties de corps, de cadavres,  
7 ils ont été obligés de s'asseoir sur des cadavres. Alors, on ajoute déjà ça à la  
8 séparation. On sait, en plus, qu'on ne peut jamais rentrer à la maison.

9 Est-ce que cela peut avoir un impact sur l'attachement de base que l'on avait au  
10 début, qui était si solide ? Est-ce que ça peut peut-être vous... déclencher un passage  
11 à l'acte, déclencher quelque chose qui modifie complètement votre état mental ?  
12 J'espère que vous me comprenez.

13 R. [10:17:37] Je pense que je vous comprends. Je n'aime pas cette idée de  
14 basculement. Parce que dans le cerveau, ça ne marche pas comme ça. Il n'y a pas un  
15 bouton *on/off*.

16 Disons... c'est que le câblage qui avait été réalisé dans le cadre de l'attachement  
17 sécuritaire reste là, certes, mais ces expériences que l'on vit ont tendance, peut-être, à  
18 recâbler le cerveau, et dans un sens complètement différent, dans le sens d'un  
19 traumatisme. Mais s'il y a des mécanismes qui sont sur place et qui permettent de  
20 mitiger un peu l'expérience, de la rendre moins douloureuse, alors l'autre câblage  
21 reste intact, parce que c'est aussi un câblage fort. Donc, on arrive à une... à un  
22 rapport de force entre ces deux câblages. Quant à savoir lequel va gagner... mais il  
23 semble que dans notre cas, enfin, dans le cas de M. Ongwen, ce soit le câblage... le  
24 câblage destructeur qui a pris le dessus sur l'autre, pour toutes sortes de raisons,  
25 hein, et toutes sortes de facteurs qui ont été décrits hier, principalement. J'espère que  
26 j'ai été claire.

27 Q. [10:19:37] Alors que je me préparais pour votre témoignage, j'essayais de me  
28 mettre un peu au courant de votre discipline. Alors, je ne voudrais surtout pas dire

1 que j'en sais autant que vous, mais j'ai trouvé des sujets, des articles, disant que  
2 parfois, lorsqu'on vivait dans certaines sociétés, cela pouvait avoir des effets positifs  
3 sur des maladies mentales.

4 R. [10:20:07] Oui.

5 Q. [10:20:07] C'est correct ?

6 R. [10:20:08] Oui, surtout pour la schizophrénie.

7 Q. [10:20:14] Alors, parlons maintenant, donc, de cet effet de... d'effet tampon, si je  
8 puis dire, entre les deux câblages. Nous avons des témoins qui nous disent qu'après  
9 avoir été enlevés, ils ont été alloués à différents ménages, des *keno* (*phon.*). Je crois  
10 qu'en acholi, dans la culture acholi, ça a à voir avec la cuisine, le lieu où l'on fait la  
11 cuisine. Et ils ont dit, donc, que cela leur a permis de retrouver une espèce  
12 d'ambiance familière.

13 R. [10:21:03] Oui.

14 Q. [10:21:05] Et est-ce que ça aurait pu avoir un impact en créant un faux sens du...  
15 faux sens de protection ? Ils auraient eu l'impression qu'ils étaient dans un endroit  
16 sécurisé et familier alors que ce n'était pas le cas.

17 R. [10:21:31] Mais pourquoi vous nous dites que c'est un faux sens d'appartenance ?

18 Q. [10:21:36] C'est parce que c'est ce que je pensais, mais enfin, vous pouvez  
19 m'aider (*phon.*).

20 R. [10:21:39] Oui, j'aime bien la façon dont vous avez décrit le ménage où tout le  
21 monde habite ensemble, on fait la cuisine ensemble. Et il y a des relations entre les  
22 gens, ils se parlent, ils mangent ensemble, donc un sentiment d'appartenance...  
23 d'appartenance qui serait erroné. Moi, je n'aimerais pas ajouter ce mot, « erroné »,  
24 parce que c'est leur propre expérience d'appartenance, après tout. Alors, quelqu'un  
25 d'extérieur pourrait penser que c'est un sentiment d'appartenance erroné, mais moi,  
26 en tant que personne qui me trouve dans cet endroit-là, à ce moment-là, je me sens  
27 appartenir à cet endroit-là et à cet environnement-là. Et c'est ça qui est important  
28 lorsque l'on veut évaluer l'état mental.

1 Q. [10:22:56] Et devant cette Chambre, nous avons aussi entendu des témoins nous  
2 dire qu'ils étaient dans l'ARS à peu près en même temps que M. Ongwen, et ils nous  
3 ont dit, lors de leur déposition, ce qu'ils entendaient.

4 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:23:16] Monsieur le Président, si vous me le  
5 permettez, si les parties et participants me le permettent, j'aimerais lire un passage  
6 du témoin P-0070 — *transcript* 107, pages 10 et 11.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:23:36] Allez-y.

8 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:23:38]

9 Q. [10:23:38] Alors, on a posé la question suivante au témoin : « Lorsque vous avez  
10 été enlevé, que vous a-t-on dit à propos de toute tentative d'évasion des forces du  
11 Saint-Esprit ? ».

12 Réponse : « On m'a dit qu'une fois qu'on était enlevé, si on essaye de s'évader, il n'y  
13 a que la mort. Vous serez tué. Et si on arrive à s'échapper, ils vont vous suivre  
14 jusqu'à votre maison, de là où vous avez été enlevé, et ils vont tuer votre famille et  
15 ils vont tuer tout le monde aux alentours, et ils vont tout brûler. Je me souviens que  
16 le jour où j'ai été enlevé, mon frère aîné essayait de résister en disant que j'étais trop  
17 petit et qu'ils ne devraient pas me prendre, et qu'ils devraient plutôt le prendre, lui.  
18 Et ils l'ont immédiatement frappé. Ils l'ont immédiatement frappé avec des bâtons,  
19 et il en est mort. Et je l'ai vu de mes propres yeux. »

20 Ensuite, on a demandé : « Et lorsque les gens étaient enlevés, est-ce que les membres  
21 du Saint-Esprit rassemblaient des informations à propos des personnes qu'ils avaient  
22 enlevées ? » Réponse : « Oui. Lorsqu'ils vous enlèvent, ils écrivent votre nom, le nom  
23 de votre père, votre mère, l'endroit d'où vous venez. Tout se trouve inscrit dans un  
24 registre. » Fin de citation.

25 En entendant cela, j'ai l'impression que Joseph Kony et ses esprits essayaient de  
26 séparer complètement l'enfant ou les enfants de leur famille pour les intégrer dans  
27 cette nouvelle famille. Donc, voici ma question : vu le niveau d'endoctrinement, vu  
28 le niveau de violence nécessaire pour vous intégrer à votre nouvelle famille, quelle

1 peut être... quelles peuvent être les répercussions sur votre état mental ?

2 R. [10:26:12] De toute façon, ça ne peut être évalué qu'au cas par cas. Je me répète. Je  
3 ne voudrais surtout pas faire de généralisation. J'ai vu des enfants qui ont vécu ce  
4 type de situation qui avaient eu des répercussions sur leur état mental, et donc je les  
5 ai évalués, et j'en ai vu d'autres qui s'en sont sortis très bien et qui ont réussi à  
6 s'adapter. Donc, je ne voudrais surtout pas faire de généralisation.

7 Alors, en ce qui concerne les enfants que j'ai vus, il y en a qui avait eu des impacts  
8 très négatifs et d'autres pour lesquels ça n'avait pas eu d'impact négatif et qui  
9 avaient pourtant vécu la même chose.

10 Q. [10:27:24] Alors, je ne sais pas si ce que je vais vous dire correspond à un impact  
11 négatif ou positif. Mais, est-ce que ce type d'expérience peut provoquer un sentiment  
12 d'impuissance, de fatalité, d'impossibilité de s'en sortir qui... le fait qu'on décide de  
13 ne même pas essayer de s'échapper, est-ce que cela pourrait être vu comme un type  
14 de résilience ?

15 R. [10:28:01] Bon, c'était censé être une dissuasion. À la base, c'était censé être une  
16 menace pour éviter que les gens s'enfuient. Et pour les enfants, ils peuvent tout  
17 simplement l'accepter en le prenant pour argent comptant. Et là encore, tout dépend  
18 de leur état d'esprit, de la façon dont ils perçoivent la situation, la façon dont ils  
19 envisagent la situation. S'ils l'envisagent de façon positive : « voilà pourquoi on  
20 lutte... » finalement, tout ça va bien se terminer, ça peut... ça peut finalement leur  
21 donner un bon état d'esprit, assez optimiste, plutôt que quelqu'un qui prendrait les  
22 choses mal et qui verrait tout en noir. Et donc, lorsque l'on a un état d'esprit plus  
23 positif, eh bien, on a tendance à favoriser la résilience.

24 Q. [10:29:33] Mais on a entendu des témoins venir nous dire, enfin, au moins deux  
25 personnes, d'ailleurs, venir nous dire... Et si vous me permettez, Messieurs les juges,  
26 je vais en lire un passage. Il s'agit de P-0142, transcription 73, page 9. Voici la  
27 question qu'on a posée au témoin : « Vous avez passé du temps avec M. Ongwen  
28 lorsque vous étiez au Soudan ? »

- 1 Il répond : « Oui. »
- 2 Question : « D'ailleurs, vous et M. Ongwen, parfois, jouiez ensemble, n'est-ce pas ? »
- 3 Il répond : « Oui. »
- 4 Question : « Vous jouiez à des jeux, vous dansiez. Et même, parfois, vous vous
- 5 déguisiez en fille et... en mettant des robes et en mettant des... en vous mettant des
- 6 faux seins. C'est vrai, n'est-ce pas ? »
- 7 Réponse : « Oui, c'est vrai. »
- 8 Donc, ça, c'est un exemple.
- 9 Un autre témoin...
- 10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:54] Madame Bridgman,
- 11 pouvez-vous nous dire quand cela a eu lieu ?
- 12 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:31:03] C'était lorsqu'il était au Soudan, sans
- 13 doute avant l'opération Poigne de fer ou aux environs de l'opération Poigne de fer.
- 14 Mais enfin, bon, je n'en sais pas plus que le fait que c'était au Soudan.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:31:16] Bien.
- 16 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:31:18]
- 17 Q. [10:31:18] Donc, un autre témoin qui a aussi passé du temps avec M. Ongwen,
- 18 P-0070, transcription 107, page 53, voici la question qu'on lui a posée : « Monsieur le
- 19 témoin, d'après vous, vous étiez plus âgé que Dominic Ongwen. Alors, comment
- 20 avez-vous réussi à évaluer l'âge entre lui et vous ? »
- 21 Et le témoin a répondu : « J'ai dit qu'il était plus vieux que moi, parce que Dominic a
- 22 grandi très vite. Quand, moi, j'avais vraiment conscience de moi-même, je voyais
- 23 bien que Dominic était un jeune, et je voyais bien qu'il comprenait beaucoup moins
- 24 bien les choses que moi. »
- 25 Est-ce que... Et je ne connais pas la date exacte de cette déclaration, mais est-ce que
- 26 cette déclaration vient étayer ce que vous dit... ce que vous dites dans votre rapport,
- 27 c'est-à-dire des comportements adolescents de la part de M. Ongwen ?
- 28 R. [10:32:29] Jouer à des jeux ensemble, danser, agir comme des filles, porter des...

1 des robes... de jeunes personnes, dans une certaine mesure — dans une certaine  
2 mesure —, oui.

3 Le... la première affirmation, se comporter comme des filles et porter des robes, en  
4 général, on le voit beaucoup plus tôt, mais aussi autour de l'adolescence. Ils se  
5 débattent dans des questions d'identité, et une des questions d'identité, c'est  
6 l'orientation sexuelle. Donc, ça n'est pas quelque chose qu'on pourrait considérer  
7 comme pathologique, lorsque, par exemple, un adolescent joue à être le sexe opposé,  
8 ou quelque chose comme ça.

9 Deuxième aspect : en matière de développement, on continue à se développer, même  
10 en tant qu'adulte. Et ce qui se passe généralement, c'est qu'il y a des... des points  
11 forts et des points faibles — nous les avons tous. Donc, on prend une approche  
12 globale. Il peut y avoir des indicateurs de ce que quelqu'un se comporte comme un  
13 adolescent alors qu'il est adulte, mais ça n'est pas forcément persistant ou ce n'est  
14 pas forcément quelque chose de plus fréquent qui nous conduise à penser que c'est  
15 sa... c'est la façon de se comporter de cette personne. Peut-être que ça peut arriver  
16 une fois de temps en temps, qu'un adulte se comporte comme un adolescent. Ça  
17 peut arriver de temps en temps. Par exemple, au parlement ougandais, ce sont des  
18 adultes qui siègent, là, mais de temps en temps, on assiste quand même à des  
19 comportements d'adolescents. Bon, c'est leur... c'est leur façon d'être.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:35:46] Maître Bridgman, si  
21 vous me le permettez un instant, pour être complet, et ça pourrait être utile pour  
22 M<sup>me</sup> Abbo.

23 Q. [10:35:57] Ce que vous avez entendu de la transcription et les... les questions  
24 posées au témoin à ce moment-là se poursuivent comme suit. La question suivante  
25 posée par M. Odongo était — et je cite : « Maintenant, Monsieur le témoin, puisqu'il  
26 était beaucoup plus jeune que vous et que vous êtes resté un long moment avec lui,  
27 je suis sûr que vous avez eu la possibilité d'évaluer son... sa personnalité. Est-ce que  
28 vous pourriez dire à la Cour quel genre de personne était Dominic Ongwen parmi

1 ses pairs, par rapport à ses patrons, ou ce genre de chose ? »

2 Et la réponse est : « Dominic Ongwen, à l'époque où nous étions ensemble, n'avait  
3 pas un comportement bizarre ou inhabituel, vous savez, des craintes ou le fait qu'il  
4 soit... qu'il ne soit pas amical ou qu'il fasse les choses de son côté. Je n'ai pas  
5 constaté ça. Je n'ai pas vu de mauvais comportements chez lui. »

6 Donc, en écoutant cela, est-ce que vous voulez faire un commentaire à cet égard ?

7 R. [10:37:08] Merci, Monsieur le Président.

8 Ceci étaye véritablement mon... ma tentative initiale d'expliquer qu'il a peut-être en  
9 lui certains comportements adolescents et... mais ce n'est peut-être pas ce qui le  
10 caractérise d'une manière générale. Merci.

11 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:37:35]

12 Q. [10:37:35] Si on prend maintenant la page 0735 de votre rapport...

13 R. [10:37:52] Oui.

14 Q. [10:37:58] À la note... à la note en bas de page n° 7, j'ai du mal à prononcer son  
15 nom, Figueiras, vous déclarez que les attributs intellectuels, émotionnels et  
16 physiques et les... sont... sont clairement influencés par les processus physiques et  
17 les comportements physiques, les interactions avec les environnements physiques,  
18 les interactions avec d'autres personnes, d'autres groupes, institutions.

19 R. [10:38:40] Oui.

20 Q. [10:38:41] C'est une théorie écologique du développement, n'est-ce pas ?

21 R. [10:38:45] Oui.

22 Q. [10:38:47] Et cette théorie du développement conclut au moins en disant que les  
23 facteurs psychologiques et sociaux ont davantage d'influence sur le développement  
24 de l'état mental d'un enfant que ses... que les caractéristiques particulières  
25 inhérentes à chaque individu. Est-ce que c'est exact ?

26 R. [10:39:10] Vous parlez de l'environnement ?

27 Q. [10:39:13] Oui.

28 Est-il exact que cette théorie semble soutenir la thèse selon laquelle... que les... les

1 troubles de développement et de comportement s'appuient davantage sur la  
2 quantité plutôt que la nature des facteurs de risques ? Donc, par exemple, si  
3 quelqu'un est exposé à des événements traumatiques multiples et continus, cela peut  
4 avoir une influence sur eux plus grave que juste s'il y en avait... s'il... que s'il n'y  
5 avait eu qu'un seul événement ?

6 R. [10:40:09] Être exposé à des événements multiples, pour ce qui est de la gravité de  
7 cet événement, je dois réfléchir plus avant à ce sujet. Mais je pense qu'on en revient  
8 toujours au soutien dont peut bénéficier cette personne à ce moment-là, lorsqu'« il »  
9 subit ces événements. Et je suis d'accord avec vous pour dire que l'environnement  
10 peut peser davantage. Vous pouvez avoir un héritage générique lourd, mais si votre  
11 environnement vous soutient beaucoup, vous n'allez peut-être pas développer la  
12 maladie ou les problèmes de développement. Si vous avez aussi, de la même façon,  
13 de très bonnes capacités intrinsèques et un bon environnement, il est probable que  
14 vous vous en sortirez mieux. Donc, je pense vraiment que tout dépend du soutien  
15 dont peut bénéficier un individu pour temporiser les effets de traumatismes graves,  
16 de traumatismes multiples.

17 Q. [10:42:22] Hier, nous avons rapidement parlé de délire.

18 R. [10:42:33] (*Intervention non interprétée*).

19 Q. [10:42:34] Vous avez parlé du... de l'église en Ouganda. Je suppose que vous  
20 voulez parler de Joe Akwedange (*phon.*) et des Dix Commandements.

21 R. [10:42:55] Oui.

22 Q. [10:43:00] Et on écrit donc le nom de cette personne de cette façon :  
23 K-I-B-W-E-T-E-R-E — Kibwetere.

24 N'est-il pas vrai que les gens agissent dans leur délire de manière très spectaculaire,  
25 par exemple, cet événement qui est arrivé ?

26 R. [10:43:28] Les... les gens peuvent agir et donner suite à leur délire, oui.

27 Q. [10:43:34] Et vous pouvez avoir ces délires pendant une longue période de temps,  
28 n'est-ce pas ?

1 R. [10:43:42] Oui.

2 Q. [10:43:44] Et vous êtes toujours capable, en dehors de ces délires, vous êtes  
3 toujours capable de fonctionner normalement, de parler normalement à d'autres  
4 personnes, vous pouvez avoir des délires dans un domaine et être capable de  
5 survivre dans l'environnement où vous êtes ?

6 R. [10:44:07] Dans certains cas, il y a ce qu'on appelle le délire où quelqu'un peut  
7 vivre dans ce délire et fonctionner dans d'autres domaines. Cependant, ce type de  
8 délire, ce sont des... ce sont des délires qui ne... qui ne sont pas paranoïdes, qui ne...  
9 n'interfèrent pas sur votre fonctionnement dans d'autres domaines. C'est un délire  
10 circonscrit, si je puis dire. Si l'on revient par exemple à Kibwetere, c'était un délire  
11 partagé avec quelques autres personnes, et puis ensuite, il y avait aussi quelques  
12 personnes qui n'étaient pas vraiment dans le délire, mais qui les suivaient malgré  
13 tout dans leur délire, qui y croyaient.

14 Lorsque l'on voit ces gens et qu'on les évalue, eh bien, les plus malades finalement,  
15 ce sont les dirigeants, les chefs. Ceux qui suivent, ils ne sont peut-être pas si délirants  
16 que ça, ils suivent. Ce sont les chefs qui sont les malades. Et la plupart du temps, le...  
17 la... la meilleure chose, c'est de séparer ces gens, traiter le chef, et si l'on les regarde  
18 ensuite, ces personnes, ces... ces disciples, si je puis dire, voient leur délire  
19 disparaître tout seul.

20 J'espère que j'ai répondu à votre question, je m'égare peut-être un peu.

21 Q. [10:46:33] Oui, je crois que nous sommes deux, sur ce chemin-là.

22 Vous m'avez fait penser à deux choses, d'abord, la séparation du chef, la séparation  
23 du chef de ses... des personnes qui le suivent.

24 R. [10:47:01] Oui.

25 Q. [10:47:03] Nous avons entendu beaucoup de témoignages au sujet de la  
26 personnalité de Joseph Kony, son... sa capacité à lire dans l'esprit des gens, sa  
27 capacité à prédire les événements, des choses comme ça.

28 Avec la permission de la Cour, je voudrais vous donner lecture de quelque chose

1 qu'un des témoins a déclaré.

2 Monsieur le Président, il s'agit de P-0379, à la transcription... page... transcription  
3 n° 59, page 80.

4 Ce témoin a dit ce qui suit : « Le rituel de... du fait d'être enduit de beurre de karité,  
5 eh bien, c'est... pendant ce rituel, vous êtes informé que les signes qui sont placés sur  
6 votre corps... on a prié, le beurre a été béni, vous êtes béni et vous... et si vous  
7 décidez de prendre la fuite, vous allez perdre la vue, vous allez tourner en rond et  
8 vous allez revenir à la même position et vous allez être tué. S'il y a des balles, si  
9 vous... si vous... si vous vous enfuyez loin des balles, vous ne serez pas tué (*phon.*).  
10 On vous dit également que si vous vous échappez, si vous essayez de vous échapper  
11 à certaines occasions, que vous ayez été enduit de beurre de karité ou non, vous  
12 serez tué parce que, finalement, vous avez refusé l'ARS. À ce moment-là, je savais et  
13 je croyais que ça pouvait arriver. Je croyais que le beurre de karité et d'autres choses  
14 dont ils parlaient au sujet de cela, je savais que si je me comportais mal, j'allais  
15 mourir. »

16 Ma question est la suivante : est-ce que cela sonne comme quelque chose qui est  
17 prononcé par quelqu'un qui est en plein délire ou bien qui suit un dirigeant qui est  
18 dans le délire ?

19 M. GUMPERT (interprétation) : [10:49:25] Je suis désolé, je dois émettre une  
20 objection ici. Vous avez lu un passage, quelques lignes simplement, où le témoin  
21 ensuite a continué, Monsieur le Président. Vous avez poursuivi la lecture de  
22 M<sup>e</sup> Bridgman (*phon.*). Et je voudrais dire que M<sup>e</sup> Bridgman a lu tout à fait  
23 précisément ce qui a été dit, mais si l'on veut être équitable vis-à-vis de ce témoin, il  
24 faut lire la totalité du passage.

25 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:50:03] Est-ce que vous pouvez... est-ce que je  
26 peux dire quelque chose ?

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:50:07] Bien entendu, et  
28 ensuite, j'interviendrai.

1 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:50:10] Je suis tout à fait prête à lire un passage  
2 plus long, mais ma question portait juste sur ce passage. On ne m'a pas donné la  
3 possibilité de poursuivre, de poser ma question. Mais, effectivement, ma question  
4 porte sur ce passage du témoin.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:50:28] Je suis d'accord avec  
6 vous, vous ne devez pas forcément donner lecture de tout, vous pouvez... une  
7 question entre... entre temps. Mais je suis d'accord avec M. Gumpert que,  
8 effectivement, la dernière partie doit également être lue au témoin. Si vous ne  
9 souhaitez pas le faire, je peux le faire comme la fois dernière. Donc, poursuivez.

10 R. [10:50:58] Est-ce que vous pourriez poser la question à nouveau ?

11 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:51:02]

12 Q. [10:51:02] Ma question, jusqu'à ce passage... jusqu'à ce point du passage que je  
13 vous ai lu, était la suivante : est-ce que cela sonne comme une personne qui est  
14 délirante ou bien une personne qui suit simplement une personne délirante, une  
15 personne malade ?

16 R. [10:51:20] Je pense que je voudrais commencer à regarder le point de vue de la  
17 survie, parce que la personne dit « je vais mourir, si je ne fais pas ceci ou ça. » Donc,  
18 pour moi, c'est une stratégie de survie, vraiment.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:51:43] J'ai le passage sous  
20 les yeux, je l'ai lu. Il y a aussi cette idée du lavage du cerveau, et je pense que ça peut  
21 être intéressant pour l'expert.

22 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [10:52:01] Oui, Monsieur le Président.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:52:03] Le passage où le  
24 même témoin poursuit, ligne 15 et suivantes : « Ensuite, j'ai vu des gens qui  
25 s'échappaient. Personne ne tournait en rond, personne ne perdait la vue ni ne  
26 revenait, personne n'était tué. Donc, si son a de la chance, si on a de la chance, on  
27 réussit à s'enfuir et on s'en sort. Si on n'a pas de chance, eh bien, on est repris, on est  
28 ramené et on est tué ou sanctionné. J'ai réfléchi et je me suis dit : je ne pense pas que

1 ce soit la vérité, je ne pense pas qu'ils disent la vérité, toute la vérité au sujet de ces  
2 rituels. Ils nous regardent, ils regardent les enfants et décident que, si on peut faire  
3 du lavage de cerveau à ces enfants à cet âge-là, ils vont... ils vont y croire. Alors, j'ai  
4 décidé que je... que ça... je ne voulais pas me préoccuper de ce qui allait arriver, si  
5 c'était la mort, eh bien que ce soit la mort. Mais c'est vrai qu'au début, ça m'a  
6 effrayé. »

7 Et puisque nous avons ici un expert qui est spécialisé en psychiatrie de l'enfance et  
8 de l'adolescence, je pense que, d'un point de vue professionnel, ça peut être  
9 intéressant d'entendre ce que l'expert a à dire.

10 R. [10:53:47] Il y a deux aspects qui ressortent, pour moi, de ce passage.  
11 Premièrement, comme je l'ai dit, la survie.

12 Deuxièmement... Enfin, trois d'ailleurs.

13 Deuxièmement, la manière dont on bâtit une croyance et qu'on l'écarte à mesure que  
14 l'on grandit.

15 Et, troisièmement, la perspective de développement qui amène le lavage de cerveau.

16 Cette personne a été amenée à croire certaines choses, il en allait de sa propre survie.

17 On lui a dit : « si tu ne fais pas ça, si tu ne suis pas ça, tu vas mourir. »

18 Naturellement, l'instinct vous conduit à faire des choses qui vont vous... qui vont  
19 vous permettre de survivre, quelque... quelles que soient ces choses, d'ailleurs. Et en  
20 l'occurrence, c'était une croyance : on me fait croire ça pour que je puisse survivre.

21 Deuxièmement, nous formons nos croyances de différentes manières, mais le plus  
22 important, c'est lorsqu'on entend des choses, l'on voit des choses qui sont faites, ou  
23 qu'on vous dit quelque chose et, ensuite, vous croyez. Mais vous obtenez davantage  
24 d'informations, vous êtes plus... plus conscient, et vous commencez à douter de  
25 votre croyance et vous l'écartez ensuite, et vous décidez que ce qui ne vous aide pas,  
26 vous le... vous vous en débarrassez.

27 Donc, il est arrivé à ce stade-là. Il a dit : très bien, il semble que certaines choses  
28 qu'on m'a « dits », eh bien, il semble qu'elles ne soient pas vraies. On peut avoir de la

1 chance ou on n'en a pas. Je vais, moi, tenter ma chance. Et c'est peut-être ce qu'il a  
2 fait, d'ailleurs, il a peut-être eu de la chance.

3 Donc, le... la troisième... le troisième élément, c'est le lavage de cerveau. Lorsqu'un  
4 individu n'a pas la possibilité de peser les différents éléments ou de remettre en  
5 cause ce qu'on lui dit ou de... d'avoir différentes expériences, il semble que c'est ce  
6 qui a été utilisé ici.

7 En général, lorsque... même lorsqu'ils sont dans une maison, les enfants sont  
8 dépendants, ils dépendent d'adultes. Mais dans cette situation, toute leur vie  
9 dépendait des adultes qui se trouvaient autour d'eux. Pour cette raison, ils se  
10 concentraient sur ces adultes, ces adultes étaient leur seule perspective. C'est comme  
11 lorsque vous mettez une personne dans une salle obscure et que vous projetez une  
12 lumière à partir d'un petit trou quelque part dans la salle, eh bien, la seule chose  
13 que... sur lequel on se concentre, c'est cette lumière. Et cela interrompt les autres  
14 senseurs. Il semble que c'est le genre d'environnement qu'ils souhaitaient créer. Je ne  
15 sais pas s'ils y arrivaient, à créer ce genre d'environnement, parce que si l'on entend  
16 des histoires comme ce que raconte ce témoin, où il arrive à un moment où il se dit...  
17 Finalement, ils n'ont peut-être pas tellement bien réussi à créer cet environnement,  
18 puisque cet individu se dit à un moment donné : « Ah non, finalement, ça... il est  
19 clair que ça n'est pas vrai. » Donc, cette possibilité existait.

20 Donc, ils n'étaient pas complètement dans l'obscurité, il y avait quand même une  
21 lumière quelque part. Les relations, la possibilité de penser différemment, oui. Enfin,  
22 j'espère que je me suis expliquée.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:59:16] Oui, je pense qu'il  
24 est maintenant l'heure de faire notre pause jusqu'à 11 h 30.

25 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [10:59:25] Veuillez vous lever.

26 *(L'audience est suspendue à 10 h 59)*

27 *(L'audience est reprise en public à 11 h 31)*

28 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [11:31:26] Veuillez vous lever.

1 Veuillez vous asseoir.

2 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:31:48] Maître Bridgman,  
4 c'est à vous.

5 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [11:31:54] Merci.

6 Je tiens à dire pour le compte rendu que M<sup>e</sup> Obhof est maintenant avec nous.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:32:11] Je vois bien.

8 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [11:32:13]

9 Q. [11:32:14] Nous parlions de survie et de la vie en brousse de façon assez générale  
10 et de ce que les gens croyaient, de ce que les gens ne croyaient pas, et nous parlions  
11 aussi de lavage de cerveau.

12 R. [11:32:36] Oui.

13 Q. [11:32:37] Nous avons entendu de la part de témoins la frayeur que les gens  
14 avaient, même ceux qui avaient réussi à s'échapper. Ces gens-là avaient très peur de  
15 Joseph Kony, et même lorsqu'ils étaient rentrés chez eux, ils pensaient qu'il était  
16 capable de lire dans leurs pensées.

17 Alors, j'ai une question à vous poser, je pense que vous y avez fait référence  
18 rapidement, lorsque vous avez parlé de retirer une personne d'un environnement où  
19 il y a un certain délire, certaines illusions qui leurs sont servies afin de les empêcher  
20 de continuer à penser comme ils le faisaient. Alors, en ce qui concerne les enfants qui  
21 ont été enlevés, qui ont encore extrêmement peur même après leur retour, d'après  
22 vous, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire à propos de leur état mental ?

23 R. [11:34:01] La frayeur, la peur en tant que telle, est utile pour la survie. Cela nous  
24 permet de rester sur nos gardes, donc, la peur en tant que telle, la peur seule n'est  
25 pas pathologique. Et elle ne devient pathologique que lorsqu'on peut déterminer par  
26 diagnostic qu'elle est... qu'elle perdure, qu'elle n'est pas raisonnable et qu'elle est  
27 excessive, par exemple. Donc, là, à ce moment-là, cette peur devient pathologique et  
28 très préoccupante, et là, je ne peux pas prendre pour argent comptant le fait qu'une

1 personne qui semble avoir peur ait automatiquement un problème, mais s'il semble  
2 qu'il y a un problème, bien sûr, j'évalue plus avant.

3 Q. [11:35:29] Mais nous avons entendu d'anciens membres de l'ARS qui sont venus  
4 témoigner — ici je fais référence à P-0172, plus précisément transcription 114,  
5 page 14. Ces personnes nous ont dit qu'on... qu'ils avaient pour mission, au sein de  
6 l'ARS, de traiter de toutes les affaires spirituelles. Et je vais vous donner lecture de  
7 son témoignage.

8 On lui a posé la question suivante : « Monsieur le témoin, vous êtes une personne  
9 qui connaît bien la spiritualité et veuillez, s'il vous plaît, aider la Cour... comprendre  
10 dans quelle mesure et quel impact le fait que Kony ait des... ait des pouvoirs  
11 spirituels, qu'est-ce que cela pouvait avoir comme répercussions sur les soldats de  
12 l'ARS ? »

13 Il a répondu : « Le fait que Joseph Kony était possédé par l'Esprit saint faisait que les  
14 gens avaient très peur de lui parce que cet Esprit saint, c'est Dieu après tout. Et donc,  
15 quand il disait "c'est l'esprit qui parle en moi", cela voulait dire "c'est Dieu qui me  
16 parle et on doit absolument m'obéir". On ne pouvait pas penser à autre chose, on  
17 avait peur, on se sentait faible et on croyait à 100 pour-cent à ce qu'il disait parce que  
18 l'esprit venait directement de Dieu. » Fin de citation.

19 Donc, il s'agit d'enfants qui avaient été enlevés à un âge encore tendre. Sachant que  
20 M. Ongwen venait d'une famille très religieuse, sachant, comme vous le dites, qu'il  
21 avait une base extrêmement sûre, sécurisée, en matière d'attachement au foyer lorsqu'il  
22 était petit, qu'est-ce que cela peut signifier dans la culture acholi ?

23 Est-ce que vous pouvez faire un commentaire sur ce témoignage et dire ce que cela  
24 peut avoir... a à voir avec M. Ongwen ?

25 R. [11:38:12] La description dont vous m'avez donné lecture n'est pas inhabituelle  
26 concernant les croyances que les gens ont dans l'Esprit saint, les esprits malins...  
27 enfin, il y a toutes sortes d'esprits. Alors, si une personne dit que l'esprit vient de  
28 Dieu — alors que ce soit Dieu avec un grand D ou un petit d —, ce n'est pas une

1 description qui arrive comme ça, de but en blanc. Mais prenez M. Ongwen qui a déjà  
2 une... qui vient d'un environnement assez religieux, qui se retrouve dans un autre  
3 environnement où, finalement, les esprits et la religion sont traités à peu près de la  
4 même façon, cela le relie en matière de développement avec ce qu'il avait connu  
5 précédemment. Donc, il risque d'y adhérer et de ne pas le remettre en question, enfin  
6 pas tant que ça, en tout cas. En tout cas, il se peut qu'il le remette en question, mais  
7 après un bon laps de temps.

8 Q. [11:39:52] Alors revenons-en maintenant aux délires.

9 R. [11:40:03] Oui, je voulais y revenir aussi. Donc, j'avais besoin de m'expliquer un  
10 peu plus avant.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:40:08] Alors, allez-y, s'il  
12 vous plaît, éclairez notre lanterne.

13 R. [11:40:13] Merci.

14 Je crois qu'en matière de délire, on beaucoup parlé, on a fait la navette un peu, mais  
15 je pense qu'il serait bon de donner une explication supplémentaire, à commencer par  
16 la façon dont les délires sont définis. Donc, il s'agit d'un faux... d'une fausse croyance  
17 connue dans la famille qui est contraire, en fait, à ce que l'on comprend dans la  
18 religion et dans l'environnement social. Alors, ça, c'est la base, mais pour nous, en  
19 matière clinique, on va peut-être un peu plus loin dans la définition.

20 Lorsqu'on évalue une personne pour savoir s'il souffre de délire, on passe en revue,  
21 d'abord, toutes les définitions. On voudrait savoir, d'abord, si le délire vient de la  
22 famille, si c'est un délire qui concerne la totalité de la famille.

23 Alors, ensuite, ça ne suffit pas. Après, on se demande : est-ce que c'est un... une  
24 fausse croyance ? Et on fait tous les tests possibles pour vérifier la véracité ou non de  
25 cette croyance.

26 Ensuite, troisièmement, on étudie... on essaie de savoir si c'est contradictoire ou si  
27 cela correspond à la croyance de l'environnement. Mais imaginez qu'il y a quelqu'un  
28 qui a fait quelque chose, mais qui dit finalement : « ce qui m'est arrivé, m'est arrivé

1 uniquement par chance... donc, là, c'est pas une croyance qui est détenue par la  
2 famille ; ça, c'est le premier test. Mais quant à savoir si elle est fausse ou pas, c'est  
3 plus difficile à vérifier.

4 Autre exemple, disons que quelqu'un a un délire de jalousie, c'est-à-dire que c'est un  
5 jaloux pathologique. Il est persuadé que son conjoint le trompe et il est sans cesse en  
6 train d'essayer de voir s'il est bel et bien trompé. Par exemple, il renifle les  
7 sous-vêtements de son conjoint, enfin toutes sortes de choses pour vérifier s'il est  
8 trompé ou pas, ou alors, on peut aussi le trouver dans la... sur la route, pour  
9 vérifier... pour vérifier quelque chose et c'est à ce moment-là qu'on l'envoie à  
10 l'hôpital. Et donc, on se rend compte que c'est une personne qui, en effet, ne  
11 fonctionne pas normalement, mais comment savoir si ce délire de jalousie est faux  
12 ou pas ? Finalement, peut-être qu'il est trompé après tout. Donc, ça, c'est difficile de...  
13 il faut savoir si les autres personnes qui sont dans son environnement croient la  
14 même chose. Mais ça pourrait être quand même une croyance pathologique.

15 Alors maintenant, quelle est l'utilité de ce délire ? Il faut savoir aussi si ce délire sert  
16 à quelque chose pour la personne. Il y a parfois des gens qui souffrent d'un très fort  
17 délire, mais il y a quand même un but à ce délire, ça leur sert à quelque chose. Et on  
18 ne peut pas se débarrasser de ce délire, même les médicaments n'y font rien, donc, ils  
19 doivent vivre avec ce délire.

20 Donc, il ne faut surtout pas faire de généralisation et je pense qu'il s'agit de faire les  
21 évaluations cliniques au cas par cas et de faire des évaluations et des... et de tirer des  
22 conclusions véritablement cliniques en se basant sur ce que l'on a vu.

23 Q. [11:44:59] Merci de cette explication.

24 Et maintenant, voici ma question. Donc, il y a une personne qui est en plein délire, et  
25 quand on sépare cette personne de ses suiveurs, comment savoir si les suiveurs aussi  
26 sont malades... (*L'interprète se reprend*) Imaginons qu'on a une personne qui est en  
27 plein délire et qu'il a des suiveurs, alors quand est-ce qu'on peut dire que le suiveur  
28 est aussi malade que celui qu'il suit ?

1 Imaginons qu'on a un des enfants soldats, par exemple le témoignage dont je vous ai  
2 donné lecture. Donc, c'est une personne, au départ... bon, ses croyances commencent  
3 à être un petit peu remises en question, il attend le meilleur moment pour  
4 s'échapper, mais lorsqu'il est au sein de l'ARS, il se rend compte qu'il doit rester au  
5 sein de l'ARS parce que... sinon, il sera tué. Alors, est-ce que, d'après lui, il a adopté  
6 le mode de vie de l'ARS ou est-ce qu'il attend juste l'occasion de s'échapper, ou  
7 est-ce qu'il fait maintenant partie des suiveurs qui souffrent aussi de délire ?

8 R. [11:46:37] C'est une stratégie de survie.

9 Q. [11:46:40] Très bien.

10 Maintenant, autre témoignage : le professeur Tim Allen, *transcript* 28, page 91.

11 Il a dit — et j'aimerais que vous fassiez des commentaires sur ses propos... Et je vous  
12 donne lecture : « Il semble raisonnable de dire que si on prend une jeune personne  
13 et, dans des centaines de cas, dans des milliers de cas, il s'agit de personnes qui sont  
14 préadolescents ou très jeunes adolescents, et les envoyer dans un autre  
15 environnement moral où certaines... certains agissements sont récompensés et  
16 d'autres punis, cela peut avoir des effets très profonds. Il n'est pas surprenant de  
17 voir qu'un grand nombre de jeunes personnes montrent des signes... des signes où  
18 le... leur boussole morale... la boussole morale, si on peut en parler, est orientée  
19 uniquement dans un sens. Donc, je veux parler, par exemple, du bush. Dans la  
20 société acholi, la brousse, c'est l'endroit où l'on peut faire toutes sortes d'actes  
21 moraux, où il y a toutes sortes d'idées à propos de changements de moralité, et  
22 j'imagine qu'une des raisons pour « laquelle » nous avons été dirigés vers ce chapitre  
23 bien précis, c'est parce qu'il y a un récit extrêmement précis et... de ce que ces  
24 personnes ont vécu lorsqu'ils l'expliquent. »

25 Donc, pouvez-vous nous faire un commentaire sur ce que M. Allen dit à propos de  
26 ces jeunes qui ont été envoyés... qui se sont retrouvés en brousse, en brousse où leur  
27 boussole morale devait indiquer un nord bien différent du nord habituel ?

28 R. [11:48:54] C'est encore une généralisation, je trouve, parce que je trouve que c'est

1 superficiel. On fait des généralisations. Certes, il se peut que ces jeunes personnes se  
2 retrouvent entraînées vers ces agissements, mais quand on étudie les gens au cas par  
3 cas, on voit quand même qu'il y a différents degrés... différents degrés dans leurs  
4 agissements. Donc, je ne voudrais surtout pas généraliser.

5 Q. [11:49:54] À la page 0734 de votre rapport, au paragraphe 3.4, vous parlez...

6 Une minute, que je me repère.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:50:41] Je crois qu'on a déjà  
8 parlé de la phase de développement et le niveau de développement, n'est-ce pas ?

9 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [11:50:50] Oui, mais j'aimerais avoir un petit  
10 éclaircissement sur un point.

11 Q. [11:50:55] Première phrase : vous parlez des facteurs que vous avez abordés qui  
12 pourraient être une indication d'un... d'une pause dans le développement  
13 psychosocial. Alors, vous voulez dire quoi quand vous parlez de « pause dans le  
14 développement psychosocial » ?

15 R. [11:51:21] C'est un développement qui n'est pas allé jusqu'au bout, ce n'est pas un  
16 développement mature. Et, dans mon rapport, j'ai bien indiqué ce que je recherchais  
17 dans ces différents domaines, par exemple... développement cognitif... Donc, si j'ai  
18 conclu, lors de mon évaluation, que la personne a un retard intellectuel, c'est un  
19 problème... c'est bien un problème de développement. Alors, soit le développement  
20 s'est arrêté à un moment, ou alors, il est né comme ça. Donc, c'était ce type d'aspect  
21 que je recherchais.

22 Q. [11:52:25] À la page 0752, vous avez fait un autre... vous avez fait un autre  
23 commentaire.

24 *(Le témoin s'exécute)*

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:52:49] Il s'agit de la  
26 page 21 de votre rapport.

27 R. [11:52:53] Merci.

28 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [11:52:54]

1 Q. [11:52:55] Au point 7.2, vous parlez de Sue Hawkrigde qui fait remarquer qu'« un  
2 enfant peut avoir une certaine idée du bien et du mal, mais qu'il n'a pas la  
3 compréhension d'un adulte de ces concepts, y compris la capacité de prévoir les  
4 conséquences éventuelles de ses actions ». Fin de citation.

5 Est-ce que cela aussi pourrait être impacté par cette pause dans le développement ?

6 R. [11:53:29] Oui.

7 Q. [11:53:30] Donc, par rapport à un développement normal ; c'est cela ?

8 R. [11:53:35] Oui.

9 Q. [11:53:47] Maintenant, pour ce qui est de l'ARS, nous avons entendu des  
10 dépositions disant que la faiblesse n'était pas tolérée. Si on n'arrivait pas à marcher  
11 assez vite, si on était trop faible, on était tué. Si on était un lâche, si on ne voulait pas  
12 combattre, on serait puni. Il y avait peu à manger, il n'y avait pas beaucoup de  
13 vivres, pas grand-chose. Alors, j'aimerais savoir si ce type d'environnement pourrait  
14 avoir un impact sur la façon dont on évalue, ou plutôt, dont on formule sa stratégie  
15 de survie ?

16 R. [11:54:38] Oui, bien sûr. Alors, pour ceux qui connaissent bien la stratégie de  
17 survie... bon, c'est facile, hein, la stratégie de survie, c'est : comment survivre ? Il faut  
18 quand même avoir une certaine intelligence pour mettre en œuvre ces stratégies. Et  
19 je pense que M. Ongwen a parfaitement démontré la façon dont il a réussi à gérer  
20 cela pour pouvoir s'en sortir. Lorsqu'il a négocié, par exemple, avec une équipe à  
21 propos de l'attaque, où il leur a dit : « Je me sens faible, mais organisons tout cela  
22 entre nous. » Donc, il ne pouvait pas aller voir son chef pour dire « je suis faible »,  
23 parce que la faiblesse n'était pas acceptable aux yeux du leader, mais comme il avait  
24 une bonne capacité de raisonnement, qu'il était capable de gérer des stratégies de  
25 survie, eh bien, il a été capable de rester à l'arrière, de donner des instructions aux  
26 autres et donc, de s'en sortir sans pour autant passer pour faible aux yeux du leader.  
27 Parce que quand il est connu pour être brave, il peut être promu, et tout ceci, bien  
28 sûr, alimente son désir de survie... et sa capacité de survie, surtout.

1 Q. [11:56:33] Alors, peut-il y avoir des problèmes de développement, comme par  
2 exemple une pause dans un développement, et survivre, nonobstant cela ? Donc,  
3 avoir suffisamment de capacités pour arriver à survivre au jour le jour, voire même  
4 pour trouver des façons de survivre ?

5 R. [11:56:59] Eh bien, l'environnement est très important. Une personne qui a pu  
6 souffrir d'une pause dans son développement peut quand même survivre, mais  
7 l'environnement dans lequel il survit a un impact sur le soutien que cet  
8 environnement peut donner à la personne. Donc, on a un hiatus entre, d'un côté, une  
9 pause dans un développement, mais si en plus, on a un environnement qui n'est pas  
10 favorable, eh bien, on a peu de chances d'arriver à s'en sortir, parce que  
11 l'environnement ne vous aide pas à vous en sortir. Mais il y a aussi des  
12 développements qui n'ont connu aucune pause, et une personne, donc, qui a eu un  
13 développement normal et se retrouve dans un environnement qui est défavorable,  
14 eh bien, fort heureusement, grâce à la possibilité... grâce à l'équilibre qu'il a parce  
15 que son développement n'a pas été arrêté, eh bien, il peut arriver ensuite à trouver  
16 une solution et à gérer l'environnement qui n'est pas favorable.

17 Q. [11:58:37] Bien.

18 Page 753 de votre rapport, paragraphe 76... page 22, en fait, vous dites la chose  
19 suivante concernant le contrôle des impulsions : « être susceptible à l'influence des  
20 autres. »

21 Alors, j'aimerais savoir ce qu'il en est dans un environnement comme celui de  
22 l'ARS : quel est l'impact de tout cela sur des enfants qui ont été enlevés, qui sont en  
23 mode « survie » ?

24 R. [11:59:17] À nouveau, je ne veux pas faire de généralisation, mais si on a une  
25 personne qui est en développement et qui est encore en apprentissage, qui est encore  
26 en train d'apprendre à contrôler ses impulsions, à trouver des solutions  
27 raisonnables, et si on le place tout d'un coup dans un environnement qui n'est pas  
28 favorable à ce genre de chose, eh bien, il se pourrait très bien que le développement

1 ne se fasse pas correctement et que, surtout, le... le contrôle des impulsions ne se  
2 fasse pas normalement. Et puis, pour ce qui est de... de l'influence des pairs, là aussi,  
3 les personnes qui souffrent d'un développement psychosociologique qui s'est arrêté  
4 à un moment ou à un autre, ont... peuvent être très « naïfs », par exemple, ne pas  
5 raisonner correctement et être des suiveurs.

6 D'ailleurs, les bandits, les gangsters ont tendance à utiliser ce genre... ont tendance à  
7 être utilisés du fait de leur développement qui a été arrêté parce qu'ils ne sont pas  
8 capables, justement, d'aller... de remettre en cause certaines choses. On leur donne  
9 des ordres et ils obéissent.

10 Donc, je voulais prendre en compte cette perspective en ce qui concerne M. Ongwen,  
11 oui.

12 Q. [12:01:06] S'agissant de... d'un développement interrompu et les conditions de  
13 vie dans la brousse, l'endoctrinement subi par les enfants, est-ce que cela peut avoir  
14 un impact sur la capacité d'un enfant à évaluer le danger ? Dans quelle mesure est-ce  
15 qu'il est imminent, important, et ce genre de chose ? Par exemple, si vous pensez que  
16 Kony sait ce que vous-même pensez, est-ce que cela peut avoir un impact sur ce que  
17 vous pensez que vous pouvez faire ou ne pas faire ?

18 R. [12:02:10] Je l'ai déjà dit précédemment sur l'endoctrinement. Si Kony avait réussi  
19 à 100 pour-cent cet endoctrinement, alors, je répondrais « oui ». Je dirais : « Oui, cela  
20 peut avoir un impact sur la manière dont vous pensez. » Mais il semble que, sur une  
21 base individuelle, on avait quand même laissé un certain espace, peut-être pas à  
22 dessein, mais ils ne sont pas parvenus à endoctriner complètement ces personnes.

23 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:03:21] Monsieur le Président, est-ce que je  
24 peux à voir une minute pour consulter mes collègues ?

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:03:27] Bien entendu.

26 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

27 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:04:25] Merci, Monsieur le Président.

28 Q. [12:04:27] Une fois qu'un enfant ou qui que ce soit a été extrait de circonstances

1 défavorables ou une fois qu'ils ont commencé à se sortir, disons, de leurs croyances,  
2 est-ce qu'il est possible qu'ils puissent rapidement passer d'un état à l'autre, par  
3 exemple, commencer à voir, comme le témoin dont on a... dont on vous a donné  
4 lecture de la déclaration, commencer à voir les choses comme elles sont réellement à  
5 un stade ultérieur de votre vie, devenir plus conscient, plus attentif à  
6 l'environnement que vous ne l'étiez précédemment ?

7 Je ne sais pas si j'ai été claire.

8 R. [12:05:19] Au départ, je pensais que oui, mais je n'ai plus compris après que vous  
9 « ayez » ajouté la dernière partie.

10 Q. [12:05:29] Alors, je vais reformuler ma question.

11 R. [12:05:32] Oui.

12 Q. [12:05:33] Il est possible que, disons, que vous ayez un développement  
13 interrompu, que vous soyez extrait de cet environnement défavorable où vous vous  
14 trouviez pour être placé dans un... dans un environnement favorable. Et alors, vous  
15 commencez là à voir les choses pour ce qu'elles sont. Et est-ce que cela permettrait  
16 de faire un saut dans les stades de développement ? Est-ce que ça peut arriver ?

17 R. [12:06:04] Bon, cela prend du temps que de se développer. Le développement  
18 prend du temps. Et lorsque quelque chose arrive, il faut renverser cela, et cela prend  
19 du temps également. Comme je l'ai déjà expliqué précédemment, on n'a pas un  
20 bouton sur lequel on peut appuyer. Donc, pour... pour changer, si vous voulez, le  
21 fonctionnement du cerveau, ça prend du temps, même dans un environnement  
22 favorable. Si, par exemple, quelqu'un souffre d'un... d'une maladie mentale liée à un  
23 traumatisme, et donc, cette maladie mentale résulte de ce traumatisme, et qu'ils sont  
24 extraits de cet environnement traumatisant et amenés dans un environnement qui ne  
25 l'est plus, la première chose qui arrive, c'est le fait qu'ils ont effectivement été retirés  
26 de cet environnement et placés dans un endroit sûr. Mais ils ont... ils avaient déjà  
27 une... une... une attitude traumatisée. Le système a déjà été mis en place pour  
28 fonctionner dans un... d'une certaine manière. Donc, même si on retire ces

1 personnes de leur environnement traumatisant, eh bien, ça prend du temps, ça  
2 prend du temps pour qu'ils s'améliorent si on les soigne.

3 Q. [12:08:27] Hier, vous faisiez des commentaires sur certains des... certaines...  
4 certains témoignages qui vous avaient été remis par l'Accusation, et vous avez parlé  
5 de la conception d'un enfant de M. Ongwen.

6 R. [12:08:45] Oui.

7 Q. [12:08:47] Et vous avez déclaré, page 58 de la transcription d'hier : « M. Ongwen a  
8 une conception de l'enfant qui dérive peut-être de sa propre expérience, du fait qu'il  
9 a été enlevé en tant qu'enfant et qu'il est devenu un soldat lui-même. Donc, je pense  
10 que cela veut dire que, pour lui, un enfant, c'est un soldat, et non pas un enfant,  
11 parce que c'est ce qu'il a vécu lui-même. »

12 Est-ce que je comprends bien ce que vous avez dit là, si je dis qu'il n'a peut-être pas  
13 totalement évalué le fait que mettre des enfants au sein de l'ARS en tant que soldats  
14 n'était pas une bonne chose à faire ?

15 R. [12:09:44] Dans sa déclaration ici, cette déclaration qui a été reprise ici...

16 Bon, je vais recommencer comme suit : il faudrait que je puisse évaluer M. Ongwen  
17 pour comprendre quelles sont ses pensées actuelles en ce qui concerne les enfants  
18 soldats. Voilà, donc, pour la situation actuelle.

19 Au moment où il interagissait avec ce témoin et qu'il a donné cette réponse, cela  
20 signifiait que c'était la manière dont il considérait les enfants autour de lui. C'est la  
21 manière dont il comprenait les enfants autour de lui. Pour lui, c'étaient des soldats.  
22 Et cette conception dérive très probablement du fait que lui, en tant qu'enfant, est  
23 devenu soldat. Donc, il ne voyait peut-être pas l'alternative, il ne voyait pas quoi  
24 d'autre pouvaient être ces enfants autour de lui que des soldats, parce que lui-même  
25 était soldat. C'était sa propre expérience. Bon, il n'a peut-être même pas réfléchi en  
26 disant cela. Il a parlé simplement à partir de sa propre expérience. Mais je ne sais pas  
27 ce qu'il pense maintenant. Peut-être qu'aujourd'hui il a un point de vue différent.

28 Q. [12:12:03] Merci, Madame Abbo.

1 Vous avez parlé de la théorie de la socialisation des gangs de Vigil. Est-ce que vous  
2 diriez que cette théorie pourrait s'appliquer à l'ARS ?

3 R. [12:12:20] J'ai utilisé cette théorie pour m'aider à comprendre ce que je constatais  
4 pour le mettre en perspective, et ça pourrait être d'application, cette théorie des  
5 gangs.

6 Q. [12:12:51] Pour être honnête, je ne sais pas sur quelle base s'est fondé Vigil pour  
7 arriver à cette conclusion. Mais ce que je comprends, d'une manière générale, c'est  
8 que les membres d'un gang retournent chez eux. Ils ont une... une... un « chez-eux »  
9 vers quoi retourner. Ils ne sont pas extraits totalement de leur maison. Et est-ce que  
10 ça fait une différence ? Est-ce que c'était bien là la base de vos conclusions ?

11 R. [12:13:37] Je pense que la question dans cette théorie n'est pas de savoir si  
12 quelqu'un retourne chez... chez soi ou non. Ce n'était pas mon point de vue, là. Ça  
13 dépend... ce que votre foyer vous offre en termes de relations, parce que ça n'aurait  
14 pas d'importance, ce qui... ce qui... ce qui importe, et je l'ai dit en parlant de cette  
15 théorie, ce qui importe, c'est... ce sont... c'est la situation d'Ongwen, et c'est sur cette  
16 base que j'ai tiré ma conclusion.

17 Q. [12:14:24] Si je prends vos conclusions sur le développement moral, de la  
18 page 0741 à la page 0744, et c'est... c'est... ce sont des conclusions générales — il y  
19 en a plusieurs —, il semble que vous soyez convaincue que les éléments de preuve  
20 montrent que M. Ongwen était un individu plutôt équilibré. Est-ce exact ?

21 R. [12:14:59] (*Intervention non interprétée*).

22 Q. [12:15:13] Donc, tout ce passage sur le... l'évaluation du développement, est-ce  
23 que ça n'est pas une contradiction que vous « avez » continué à choisir de l'évaluer à  
24 l'âge de 10 à 14 ans ?

25 R. [12:15:35] Si je vois bien, c'était le début de mon rapport. Et je voulais être sûre  
26 que ce qui suivrait, quel que... quel que ce soit... ce qui suivrait corresponde à ma  
27 conclusion en ce qui concerne son développement. Donc, lorsque j'ai effectué cette  
28 évaluation, cette évaluation de développement, j'ai... j'avais une conclusion générale,

1 j'avais conclu qu'il s'était développé.

2 Par conséquent, j'ai achevé de rédiger mon rapport sur cette base, c'est-à-dire parler  
3 de quelqu'un qui n'a pas de problème de développement. Et je pense que cela m'a  
4 mis plus à l'aise en tant que psychiatre de l'enfant et de l'adolescent.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:16:45]

6 Q. [12:16:46] Si j'ai bien compris votre expertise, vous choisissez une approche  
7 globale, globale dans le sens où vous parlez de l'ensemble du développement d'une  
8 personne, vous faites référence aux premiers âges comme étant la racine, les racines  
9 potentielles d'un comportement ultérieur. Mais le comportement dont nous parlons  
10 (*phon.*), le comportement d'un jeune ou d'un enfant, est le comportement d'une  
11 personne d'une vingtaine d'années (*phon.*).

12 R. [12:17:22] Oui.

13 Q. [12:17:23] Donc, je pense que j'ai compris cela comme cela, et que vous étiez bien  
14 consciente du fait que vous exprimiez votre point de vue à la lumière de cela, de ce  
15 que j'ai dit.

16 R. [12:17:38] Oui. Merci.

17 Me BRIDGMAN (interprétation) : [12:17:39] J'ai quelques questions à poser sur la  
18 dissociation.

19 R. [12:17:46] Oui, allez-y.

20 Q. [12:17:47] À la page 0745 de votre rapport, vous déclarez qu'il y a deux facteurs  
21 principaux qui mènent aux troubles de dissociation : le traumatisme et un  
22 attachement désorganisé.

23 R. [12:18:10] Oui.

24 Q. [12:18:11] Qu'est-ce que ça veut dire « le détachement désorganisé » ?

25 R. [12:18:19] Eh bien, hier, nous avons parlé d'un type d'attachement, c'est-à-dire  
26 l'attachement sécuritaire, et s'il y a un attachement sécuritaire, il y a bien aussi, bien entendu,  
27 un attachement insécuritaire. Celui-ci peut être réparti en quatre (*phon.*) catégories :  
28 l'évitement insécuritaire, le développement insécuritaire, désorganisé, ce qui ne veut pas dire

1 que ce soit tous des attachements pathologiques. Le seul qui peut être considéré  
2 comme pathologique, c'est le développement désorganisé. Et là, c'est lorsqu'il y a  
3 négligence, non disponibilité, abus, et il n'y a aucune possibilité, même minime, que  
4 cet enfant puisse vivre dans un environnement stable, et cela, ça peut donner lieu à  
5 des psychopathologies, cela a été reconnu.

6 Q. [12:19:48] Ce type d'abus et de négligence, à quel âge est-ce que cela créerait un  
7 trouble de la dissociation ? Est-ce que vous pouvez nous le dire ?

8 R. [12:20:03] Je pense que mon rapport est clair à ce sujet. Il s'agit d'un trouble de  
9 l'identité dissociée ; est-ce que c'est cela dont vous parlez ? Est-ce que vous parlez de  
10 tous les troubles dissociatifs ou est-ce que vous parlez du trouble de l'identité  
11 dissociée ? Parce que je pense que j'ai été précise à cet égard.

12 Q. [12:20:35] Je vais reposer cette question. Cet attachement désorganisé, est-ce qu'il  
13 peut provoquer le... le trouble de l'identité dissociatif ou est-ce qu'il peut créer  
14 d'autres types de troubles de la dissociation ?

15 R. [12:21:01] Le trouble... le trouble de l'identité dissociatif, les gens qui étudient cela,  
16 ils ont constaté que, pour développer un trouble de l'identité dissociatif, vous devez  
17 avoir subi des traumatismes graves, en combinaison avec un attachement  
18 désorganisé. Et lorsqu'on part de ce point-là et que l'on retourne en arrière, c'est ce  
19 que nous avons dit. Mais lorsqu'on part du point où un enfant subit un traumatisme,  
20 subit la négligence et, ensuite, se dissocie, il semble que cela dépende de l'ampleur et  
21 de la gravité du traumatisme. Parce que les autres dissociations d'adaptation ou de  
22 défense, si on veut l'appeler ainsi, c'est un mécanisme de défense pour l'enfant.  
23 Lorsque vous êtes dans un environnement où votre vie est mise en danger, mais que  
24 vous ne pouvez pas prendre la fuite ou vous battre, eh bien, vous apprenez à  
25 devenir dissociatif pour pouvoir vous adapter à cet environnement.

26 Alors, ça peut causer du stress, la dissociation, mais pour les formes les moins graves  
27 de stress, ça peut effectivement conduire à la dissociation. Mais pour le trouble  
28 dissociatif de l'identité, donc, c'est un problème de personnalité d'identité, eh bien, il

1 faut que le traumatisme ait été très, très grave.

2 Q. [12:23:20] Pour que je comprenne bien, si un enfant a été enlevé à 10 ans et placé  
3 dans cette maisonnée à l'ARS dont nous avons parlé précédemment, ce régime de  
4 punition dans cette... dans cette maisonnée, donc, si quelqu'un s'écarte des règles  
5 du... de l'Esprit saint, est-ce que cela aurait quelque chose à voir avec l'attachement  
6 désorganisé ou non ?

7 R. [12:23:56] Non, pas à ce stade.

8 Q. [12:23:58] Vous avez donné des exemples, hier, de dissociation quotidienne. Je  
9 crois qu'on peut s'y reconnaître tous d'une manière ou d'une autre.

10 Ce qui m'a frappé — et j'aimerais que vous m'aidiez à comprendre cela : prenons  
11 l'exemple de conduire une voiture. Vous avez conclu de la déclaration de  
12 M. Ongwen, quand il s'est lui-même décrit comme étant un bon tireur, qu'il était  
13 capable de faire pas mal de choses. Dans une dissociation normale, bon, c'est un peu  
14 bizarre de dire « dissociation normale », mais enfin, je peux conduire sur une longue  
15 distance, je peux réussir à freiner, à m'arrêter au stop, et cetera, et puis, tout d'un  
16 coup, je me rends compte : « ah ! Mais, attends, je suis... je suis déjà arrivé à la  
17 maison », parce qu'on a tellement l'habitude de faire certaines choses, pour une  
18 raison ou pour une autre. Quelqu'un qui me regarde conduire et qui peut voir  
19 comment je fonctionne, eh bien, ne va pas le constater, même si, pourtant je ne suis  
20 pas consciente de mon environnement.

21 R. [12:25:37] J'aime bien que vous parliez de dissociation normale, parce que la  
22 dissociation, c'est un continuum. Ce que vous décrivez est possible. Dans les  
23 rapports, on voit des cas de troubles de dissociation importants qui peuvent  
24 s'interrompre complètement et vous permettre de faire certaines choses. Si, par  
25 exemple, on vous dit de conduire et puis que vous vous arrêtez, si vous aviez  
26 vraiment, dans l'exemple que vous donnez, un trouble de la dissociation très grave,  
27 eh bien, vous heurteriez d'autres personnes, vous feriez quelque chose qui ne va pas.  
28 Mais si vous êtes du côté du continuum, eh bien, c'est un mécanisme normal pour

1 faire face de la... du cerveau.

2 Q. [12:26:42] Donc, M. Ongwen pouvait avoir été dissocié pendant la période des  
3 crimes qui font partie des charges et, pourtant, continuer à se considérer comme un  
4 très bon tireur dans d'autres circonstances, pas forcément dans le cadre des charges  
5 devant cette Cour, n'est-ce pas ?

6 R. [12:27:17] D'après les informations dont nous disposons, il y avait un exemple de  
7 dissociation. Je pense qu'il y a une description, lorsqu'il a... il avait des douleurs ou  
8 qu'on lui avait tiré dessus ou quelque chose comme ça. Ce qu'on nous demande,  
9 c'est d'essayer de prendre la période où il a commis les crimes. Et on nous a fourni  
10 des informations sur certains de ses crimes. Et à un moment ou à un autre, il a...  
11 enfin, on nous a posé la question de savoir justement si, à un moment ou à un autre,  
12 pendant cette période, il avait pu souffrir de dissociation. C'est cela qu'on nous a  
13 demandé. Et ma conclusion a été qu'il était peu probable qu'il souffre de dissociation  
14 à ce moment-là précis.

15 Q. [12:28:32] Merci.

16 Lorsque quelqu'un sort d'un épisode de dissociation, est-ce qu'ils sont dans  
17 l'impossibilité de communiquer, ou bien est-ce qu'ils communiquent de manière  
18 incohérente ?

19 R. [12:28:48] Lorsqu'ils sortent d'un épisode de dissociation, je pense que les deux  
20 choses peuvent arriver. Les deux choses peuvent arriver. Certains ne sont pas en  
21 mesure de communiquer, d'autres communiquent, mais de manière incohérente,  
22 d'autres prennent un petit peu de temps avant de dire... avant de pouvoir dire  
23 certaines choses. Enfin, ça dépend.

24 Q. [12:29:24] Alors, maintenant, parlons d'hypnose et de suggestibilité, j'en ai  
25 entendu parler.

26 R. [12:29:32] Oui.

27 Q. [12:29:34] Donc, si quelqu'un ressort d'un épisode dissociatif, serait-il possible, à  
28 ce moment-là, pour une personne qui observe cette situation, de suggérer à la

1 personne qu'elle aurait fait certaines choses lorsqu'elle était en état dissocié ?

2 R. [12:29:59] Oui, on pourrait le suggérer... on pourrait leur suggérer qu'ils ont fait  
3 quelque chose lors de l'épisode de dissociation très... très grave. Parce qu'on ne se  
4 souvient de rien, en fait. Et pour se souvenir de quelque chose, il faudrait que ça ait  
5 été stocké quelque part dans la mémoire. Mais cette suggestion ne tiendrait pas dans  
6 la durée parce qu'alors que le patient sort de son état dissociatif, il ne serait pas en  
7 mesure de traiter correctement cette information. Donc, je ne pense pas qu'il s'en  
8 tiendrait à cette information et qu'il n'irait pas plus loin, même après, lorsqu'ils sont  
9 sortis de leur état dissocié.

10 Q. [12:31:05] Mais, il n'est pas implausible... il est plausible, quand même, qu'on peut  
11 lire un rapport qui a été préparé à l'avance et faire croire à la personne que c'est son  
12 propre rapport.

13 R. [12:31:28] Vous voulez dire lire un rapport alors qu'on est en état dissocié ?

14 Q. [12:31:35] Non, non. Quand on sort de l'état dissocié, on vous lit un rapport... on  
15 vous lit un rapport qui explique ce qui s'est passé lorsqu'on était en état dissocié, lu  
16 par quelqu'un d'autre qui semble avoir écouté ce qui s'était passé lors de  
17 l'état dissocié.

18 R. [12:31:53] Je ne comprends pas bien. Alors, ça... ça intervient quand, lors de  
19 la dissociation ?

20 Q. [12:32:02] Je vais être plus concrète. Vous comprendrez mieux.

21 Vous avez analysé les rapports des conversations interceptées de M. Ongwen alors  
22 qu'il faisait rapport sur les attaques. Alors, j'ai une hypothèse. Est-ce qu'il aurait pu  
23 être en état dissocié avant l'attaque et pendant l'attaque, et après l'attaque, quelqu'un  
24 lui aurait remis le rapport de ce qui s'était passé et il aurait fait rapport de ce qui lui  
25 avait été relaté comme s'il était là, alors qu'il n'y était pas ?

26 R. [12:32:48] Non, ça me paraît un peu tiré par les cheveux. Je ne pense vraiment pas  
27 qu'une personne puisse lire un rapport de façon cohérente alors qu'il est en train  
28 d'émerger d'un état dissociatif. Je ne pense pas qu'il puisse le lire de façon cohérente,

1 en comprenant la signification de tout cela. Non, ça me paraît vraiment très  
2 implausible. Parce qu'il faut du temps, quand même, pour essayer de se remettre,  
3 surtout lorsqu'on ait (*phon.*) subi une dissociation tellement forte qu'on ne se  
4 souvient de plus rien. Il y a tellement de perturbations dans les processus. Moi je  
5 vous ai dit, hein, c'est *on-off*, il faut du temps quand même pour réorganiser  
6 la cohérence.

7 Q. [12:34:02] Et que se passe-t-il s'il y a un rapport qui n'est pas cohérent... d'un  
8 rapport qui fait le même rapport... d'une personne qui fait le même rapport ?

9 R. [12:34:17] Je ne comprends absolument pas.

10 Q. [12:34:20] Donc, que se passe-t-il s'il y a un rapport qui semble cohérent, alors  
11 qu'il y a une autre personne qui fait un même rapport des mêmes événements ?

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:34:31] Écoutez, Madame  
13 Bridgman, ce sera aux juges d'en juger. Je veux bien permettre la question, mais je ne  
14 pense pas que ce soit la personne qui puisse éclairer la lanterne des juges. Ça n'a pas  
15 beaucoup d'importance, de signification, c'est une estimation. Donc, je pense  
16 vraiment que c'est aux juges de la Chambre d'en juger, et à eux uniquement.

17 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:35:06] Très bien.

18 Q. [12:35:19] Donc, vous avez parlé du *cen* et de la possession par *orongo*.

19 R. [12:35:35] Oui.

20 Q. [12:35:35] Alors, pourriez-vous nous dire si, d'après vous, une personne qui se dit  
21 possédée par le *cen* ou par l'*orongo*, ou par un autre esprit d'ailleurs, peut être  
22 assimilée à une personne en état dissocié ?

23 R. [12:35:45] Je ne peux pas vous répondre par « oui » ou par « non », il faudrait que  
24 j'aie évalué... que j'évalue la personne. On a des gens qui nous sont amenés parce  
25 qu'ils sont possédés par l'esprit ou par des esprits, on ne prend jamais cela pour  
26 argent comptant, hein. Bon, on note que la personne est possédée par des esprits,  
27 très bien. Ensuite, on évalue de façon très détaillée la personne, sans prendre en  
28 compte une éventuelle possession par les esprits et, ensuite, on en tire une

1 conclusion psychiatrique.

2 Q. [12:36:29] Et si la conclusion, c'est qu'ils sont bel et bien possédés, est-ce que cela  
3 peut être un diagnostic qui équivaldrait à un certain état de dissociation ?

4 R. [12:36:49] Oui.

5 Q. [12:37:04] À la page 0738 de votre rapport, à la page 7, vous citez un dénommé...  
6 enfin une équipe, Cohen et Machalek, et vous avez parlé d'avantages et de  
7 désavantages, on a parlé hier.

8 R. [12:37:52] Oui.

9 Q. [12:37:55] Et vous avez reconnu quand même que l'enlèvement de M. Ongwen  
10 était un... un désavantage.

11 R. [12:37:55] Oui.

12 Q. [12:37:56] Et ses promotions, en revanche, étaient plutôt un avantage.

13 R. [12:38:02] Oui.

14 Q. [12:38:03] Moi, j'avais cru comprendre que c'est un peu la même chose qu'un  
15 bâton... que le bâton et la carotte. Parce que j'avais quand même l'impression que le  
16 désavantage venant de l'enlèvement venait avant l'avantage, puisqu'il était d'abord  
17 dans l'ARS, dans les circonstances dans lesquelles il était. Alors, j'aimerais bien  
18 savoir si vous... vous maintenez le fait que le... d'être là, d'après vous, c'était un  
19 avantage, ça permettait de le motiver encore plus avant ?

20 R. [12:38:39] Oui, oui, mais moi, je maintiens. Mais il faut que je m'explique, je pense,  
21 que je rentre dans les détails. Et il faut que je vous parle neurobiologie.

22 Lorsque l'on vit un désavantage, et d'après mon rapport en effet, se faire enlever,  
23 c'est un désavantage, eh bien, notre corps subit un grand nombre de réactions dont  
24 une libération forte de cortisol, l'hormone du stress, aussi une libération d'adrénaline  
25 qui nous aide à nous adapter à la situation.

26 Alors, en revanche, lorsqu'on vit un avantage, quelque chose de positif, le processus  
27 biologique est différent. Il y a des neurotransmetteurs qui sont libérés, dont la  
28 dopamine. La dopamine est un neurotransmetteur bien connu, et on a tendance

1 parfois à l'appeler l'hormone du bonheur. Lorsque l'on libère du... de la dopamine,  
2 on se sent heureux, on se sent content, on se sent récompensé, on en veut toujours  
3 plus, d'ailleurs, parce que c'est un bon sentiment, un sentiment positif qui permet,  
4 qui encourage la survie. Donc, je ne voudrais pas dire que l'avantage dans notre cas  
5 vient du désavantage, parce qu'il y a quand même une interaction différente avec les  
6 circonstances. J'espère que c'est à peu près logique.

7 Q. [12:40:57] Tout à fait. Mais je vois que dans les documents que vous nous avez  
8 trouvés vous-même, vous avez étudié les documents portant sur la mort de  
9 Vincent Otti.

10 R. [12:41:08] Oui, j'ai trouvé ça, et j'ai trouvé que c'était intéressant.

11 Q. [12:41:13] Et je vais vous donner lecture d'un passage d'une déposition de témoin.  
12 Il s'agit du témoignage de P-0045, transcription 104, page 17 — je donne lecture.  
13 C'est encore un ancien soldat de l'ARS qui était, disons, sous-officier. Enfin, je vais  
14 être honnête d'ailleurs, je ne sais pas exactement quand cela a été dit, je ne peux pas  
15 vous donner un repère exact dans le temps.

16 R. [12:42:00] Très bien.

17 Q. [12:42:00] Alors, la question est la suivante : « Vous avez dit qu'on vous avait  
18 frappé ; comment vous a-t-on frappé ? » Elle répond : « Le jour où j'ai été frappée... »  
19 Non, je passe... « Et nous avons été passés à tabac parce qu'on voulait bien montrer  
20 qu'il fallait être discipliné. Donc, on a été vraiment tabassés, et si on refusait quoi que  
21 ce soit, si on refusait d'obéir aux instructions, on pouvait vous arrêter et on pouvait  
22 vous tabasser quasiment à mort. » Fin de citation.

23 Alors, donc... alors que M. Ongwen, donc, montait les échelons militaires,  
24 savez-vous qu'à part l'exécution de Vincent Otti à la fin des années 90, un autre  
25 adjoint de Kony a été exécuté pour n'avoir pas suivi à la lettre les instructions de son  
26 chef ?

27 R. [12:43:10] C'est possible.

28 Q. [12:43:11] Alors, vous nous parlez d'avantage ou de désavantage. Alors, un

1 avantage, pour vous, c'est qu'il a grimpé les échelons rapidement. Mais il y a quand  
2 même ce désavantage, le fait que l'on peut être sanctionné, même quand on est tout  
3 en haut de l'échelle, sanctionné de façon grave, voire puni de mort. Donc, alors,  
4 d'après vous, qu'est-ce que... quel effet cela peut avoir sur la libération de l'hormone  
5 du bonheur ?

6 R. [12:43:43] Vous ne me demandez pas une réponse par « oui » ou par « non », je  
7 sais bien, vous voulez une explication. J'ai l'impression que vous voulez une... une  
8 réponse directe, mais je ne vais pas être en mesure de vous la donner. Parce que  
9 comme je dis, c'est toujours une... un équilibre : ces hormones sont en équilibre et  
10 doivent s'équilibrer. L'hormone du bonheur semble être d'un niveau plus élevé que  
11 les autres hormones qui, elles, sont associées avec le traumatisme, le meurtre... J'ai  
12 l'impression que dans le cas de M. Ongwen, les hormones positives étaient plus  
13 fortes dans... chez lui que les hormones négatives. C'est pour ça qu'il s'en est sorti,  
14 d'ailleurs. Le lobe frontal, donc le lobe qui est censé atténuer l'activité de l'amygdale,  
15 fonctionnait très bien. Il fonctionnait mieux, en fait, que la peur et tout... toutes ses  
16 réactions négatives. Et donc, je pense qu'en matière de neurotransmetteurs, il y avait  
17 plus de libération d'hormones de bonheur, ce qui permettait en fait de réprimer la  
18 libération des hormones de destruction.

19 Q. [12:45:40] Bien.

20 Alors, parlons de promotion rapide et d'avoir grimpé rapidement les échelons de la  
21 hiérarchie militaire.

22 Avez-vous la moindre idée du déroulement de la carrière militaire de M. Ongwen ?

23 R. [12:45:54] Vous dites ?

24 Q. [12:46:02] C'est-à-dire, est-ce que vous avez su à quelle vitesse il avait été promu,  
25 depuis la date de son enlèvement jusqu'à son arrestation ?

26 R. [12:46:11] Il y avait des déclarations selon lesquelles il avait été promu avant les  
27 autres, il a gravi les échelons rapidement. Mais, bon, il est vrai que je ne me souviens  
28 pas de dates, je ne me souviens pas du déroulement exact. Je ne sais pas s'il a été

1 promu au bout d'un an, au bout de deux ans. Ça, non, je ne m'en souviens pas bien.

2 Q. [12:46:53] Saviez-vous que la plupart des promotions rapides ont eu lieu après  
3 l'opération Poigne de fer ? Enfin, ça, c'est technique.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:47:11] Écoutez, si vous  
5 voulez poser une question bien précise au témoin, donnez l'information au témoin.  
6 Nous ne sommes pas en train de... de vérifier les connaissances que notre témoin a à  
7 propos de l'affaire et du fond de l'affaire.

8 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:47:35] Oui, enfin, j'essayais de trouver une  
9 façon de le dire.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:47:40] Soyez directe.

11 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:47:43]

12 Q. [12:47:43] Voilà. Nous savons que M. Ongwen « ait » grimpé rapidement les  
13 échelons militaires après l'opération Poigne de fer, c'est-à-dire après que l'ARS a été  
14 chassée du Soudan pour revenir en Ouganda. On sait aussi que la plupart des  
15 soldats, enfin, des... des soldats chevronnés de l'ARS, après cette opération Poigne  
16 de fer de l'ARS, ont soit été tués, soit blessés, soit se sont tout simplement rendus.

17 Alors, voici ce que je vous affirme : ce n'est pas lui qui a demandé à être promu.  
18 C'est le Saint-Esprit et Joseph Kony qui, par force de nécessité, l'ont promu, tout  
19 simplement parce qu'il n'y avait plus de commandants haut gradés, ou plus  
20 suffisamment. Vous êtes d'accord avec moi ?

21 R. [12:48:54] Vous dites qu'il... Joseph Kony aurait promu Ongwen par la force de la  
22 nécessité ? C'est peut-être son point de vue.

23 En revanche, côté Ongwen... Vous avez dit que certains commandants en chef  
24 avaient été tués, blessés, s'étaient rendus, mais lui, il a survécu, il n'a pas été tué. Je  
25 ne sais pas s'il a été blessé. En tout cas, il ne s'était pas rendu non plus.

26 Alors, ça envoie un message, quand même, au chef. Le message, c'est que cette  
27 personne est courageuse, loyale, et qu'il faut donc le récompenser. Et la récompense,  
28 ici, c'est la promotion qui a un effet positif sur la personne qui la reçoit :

1 augmentation du niveau de dopamine qui ne fait qu'alimenter sa motivation encore  
2 plus, puisque c'est un neurotransmetteur qui motive tout cela... et ensuite, une... et  
3 qui est libéré lorsque l'on réalise la mission. Donc, même avant la promotion,  
4 puisque M. Ongwen était l'un des leaders au cours de l'opération Poigne de fer...  
5 Alors, je ne sais pas s'ils pensaient qu'ils avaient vraiment gagné, mais en tout cas,  
6 ses déclarations, c'est qu'il gagne toujours, il atteint toujours sa cible. Eh bien, ça  
7 montre bien qu'il avait un niveau de dopamine élevé, à ce moment-là, parce qu'il  
8 avait réalisé ce qu'il voulait faire. Donc, côté Ongwen, je pense qu'il y a des facteurs  
9 de motivation. Le but, là, c'est d'augmenter le niveau de dopamine libérée. Et plus il  
10 travaille dur, plus il est promu, et donc, ça s'autoalimente.

11 Q. [12:51:31] Dans le rapport du professeur de Jong, il est fait mention du fait que  
12 M. Ongwen pensait que c'était le Saint-Esprit qui donnait les grades — directement,  
13 d'ailleurs — et que cela ne signifiait rien si on ne suivait pas les règles.

14 Alors, est-ce que ça vous permet peut-être de mieux comprendre ce qu'il... ce à quoi  
15 il croyait et ce qu'il pensait du rôle joué par les grades auxquels il pouvait  
16 être promu ?

17 R. [12:52:18] Mais ça va main dans la main, puisqu'il y avait des règles. Les règles  
18 existaient. Les règles existaient sans doute avant sa promotion, puisque vous m'avez  
19 bien dit que les promotions, il les a eues un peu plus tard. Mais lorsqu'il a rejoint les  
20 rangs de l'ARS, on l'a initié aux règles. Et c'est ça, le socle, le départ de tout, la  
21 référence. C'est peut-être la même chose, d'ailleurs, dans les armées normales, de  
22 métier : on peut très bien monter en grade par promotion. Mais chaque fois qu'on  
23 enfreint des règles, on a des... il y a des conséquences que l'on... que l'on doit  
24 affronter. Même chose ici, hein : il y a des règles, et malgré le grade que l'on a, eh  
25 bien, ça montre bien qu'on doit toujours endosser la responsabilité de ses actes  
26 quand on enfreint une règle. Je ne vois pas du tout où est la différence.

27 Q. [12:53:41] Bien. Alors, je vais poursuivre, parce que j'essaie de comprendre quel  
28 est cet avantage de la... d'avoir grimpé les échelons si rapidement.

1 Dans le rapport du professeur de Jong, il dit — et je cite —, page  
2 UGA-D26-0015-0046, et nous avons enfin réussi à distribuer ce document, page 13, il  
3 dit : « Je n'avais pas abandonné l'idée de m'échapper. Je voulais toujours  
4 m'échapper. Mais au lieu de m'échapper, je suis allé à la bataille pour me faire tuer. »  
5 Donc, première partie, il a bien dit : « Je n'ai jamais abandonné l'idée de  
6 m'échapper. »

7 Remettons-nous dans le contexte des avantages obtenus par promotion. Qu'est-ce  
8 que ça peut bien vouloir dire de l'état d'esprit d'Ongwen à l'époque, alors qu'il était  
9 quand même en train d'être promu ?

10 R. [12:54:52] Il s'agit d'une évaluation faite par une autre personne qui cite donc  
11 M. Ongwen. Et j'ai rencontré certaines contradictions avec des passages que j'avais  
12 lus ailleurs. Dire qu'il n'avait pas abandonné l'idée de s'échapper, non ; il y a un  
13 moment où il a eu la possibilité de s'échapper, on lui avait offert un sauf-conduit  
14 pour qu'il puisse se retrouver où il voulait, et il a refusé.

15 Donc, moi, je pense qu'il faudrait peut-être suivre un peu cette piste, il faudrait  
16 trouver d'autres déclarations qui vont dans le sens de ce que vous avez lu, parce  
17 que... ça me permettrait de mieux évaluer ce que vous venez de dire.

18 Je pense qu'il y avait des situations qui auraient pu pousser M. Ongwen à rester en  
19 brousse, l'une de ces situations étant la famille qu'il avait sur place, ses épouses, ses  
20 enfants, et puis aussi son statut, parce qu'il se pouvait fort qu'il ait eu un statut dont  
21 il pouvait profiter. Donc, il s'agit de choses qui pourraient très bien empêcher la  
22 personne de faire quelque chose. Et donc, d'après moi, à un moment, on lui a retiré  
23 tous ces privilèges, on lui a... sa famille n'était plus avec lui, elle a été renvoyée, il  
24 n'avait plus son statut élevé, et dans... et suite à tout cela... et là, il a eu beaucoup  
25 plus envie de s'en aller et de partir.

26 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:57:33] Merci.

27 Messieurs les juges, je vois l'heure qui tourne.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:57:36] En effet, elle tourne,

1 mais vous avez anticipé ma question suivante. Je n'ai pas envie de poser cette  
2 question.

3 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:57:46] Vous pouvez lire dans les esprits. Vous  
4 n'avez pas besoin de me poser la question.

5 R. [12:58:03] Vous lisez vraiment dans les esprits ?

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:58:08] Non, non, on m'a  
7 tendu une perche.

8 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:58:14]

9 Q. [12:58:14] J'ai quelques questions de suivi. J'aimerais bien... j'aimerais bien,  
10 d'abord, donner la parole à mon conseil principal. J'ai peur que nous ayons besoin  
11 d'une... d'une séance plus longue par la suite, parce qu'il est vrai que, là, j'ai un peu  
12 du mal, je suis d'accord, et je voudrais vraiment passer la parole à mon  
13 conseil principal.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:58:50] Oui, mais enfin,  
15 vous êtes fort abscons. J'aimerais bien savoir de combien de temps vous avez besoin.

16 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:58:56] Mais je... je... pour l'instant, tout  
17 va bien.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:59:05] Bon, alors,  
19 continuons, de toute façon, au moins un quart d'heure, puisque vous êtes  
20 visiblement sur la piste de quelque chose. Alors, allez-y.

21 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [12:59:14] Merci.

22 Q. [12:59:16] Donc, parlons de la famille dans la brousse. Nous avons des éléments  
23 de preuve qui montrent qu'un grand nombre des épouses de M. Ongwen étaient  
24 déjà rentrées chez elles lorsqu'on lui a offert son sauf-conduit. Alors, pour donner un  
25 contexte à tout cela en matière de temps, sachez que le sauf-conduit a été proposé  
26 en 2006, septembre 2006. Est-ce que ça modifie un petit peu vos conclusions ?

27 R. [12:59:55] Un certain nombre de ses épouses étaient retournées en arrière au  
28 moment où on lui a offert la possibilité de s'échapper.

1 Q. [13:00:17] Oui.

2 R. [13:00:20] Mais il en avait d'autres, d'autres enfants, toujours dans la brousse, qui  
3 avaient été pris ?

4 Q. [13:00:28] Les éléments de preuve suggèrent qu'il y en avait d'autres,  
5 effectivement, d'autres membres de sa famille.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:00:34] Je voudrais vous  
7 expliquer quelque chose qui est peut-être nécessaire, ici. Comme l'Accusation l'a fait,  
8 comme la Défense le fait, ce sont des éléments factuels, des affirmations, des  
9 hypothèses factuelles. Alors, quand M<sup>me</sup> Bridgman ou Madame (*inaudible*) vous  
10 demande simplement une hypothèse, alors, bien entendu, il y a d'autres épouses,  
11 mais sa suggestion était que dans la situation, d'autres épouses étaient retournées,  
12 étaient déjà reparties à ce moment-là. Est-ce que cela change votre déposition, si je  
13 puis dire ?

14 R. [13:01:16] Non, non, en particulier s'il avait d'autres épouses et d'autres enfants  
15 dans la brousse. Ça dépend du genre de relation qu'il avait avec ceux qui étaient  
16 restés par rapport à ceux qui sont partis. Donc, je pense qu'il y avait une certaine  
17 manière de conserver ces hormones de bonheur dans la brousse. De manière  
18 subconsciente, il y avait peut-être des raisons. Je veux dire qu'il a pu hésiter à  
19 accepter, justement, cela, qu'il a pu... C'est une des raisons qui l'ont... qui ont pu le  
20 pousser à ne pas accepter qu'on lui permette de quitter la brousse.

21 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [13:02:19]

22 Q. [13:02:19] Il y a des éléments de preuve qui suggèrent que, au moment où il  
23 recevait cette offre de pouvoir quitter la brousse, eh bien, il y avait des espions  
24 envoyés par Kony pour s'assurer qu'il... où il allait au Soudan. Est-ce que ça aurait  
25 eu un impact sur votre conclusion ? Donc, qu'il aurait pu être exécuté par ces  
26 personnes qui auraient voyagé avec lui ?

27 R. [13:02:51] En face de la personne qui lui offrait cette possibilité ?

28 Q. [13:03:01] Partons de cette hypothèse.

1 R. [13:03:05] S'il y avait des espions de Kony, ça pourrait changer les choses, parce  
2 que, à ce moment-là, je dirais que les autres facteurs... l'autre facteur qu'il aurait...  
3 qui aurait pu à ce moment-là entrer en jeu, ce serait de soupeser la manière dont il  
4 survivrait s'il se rendait à ce moment-là... et partir.

5 Mais, d'après les transcriptions et les documents que j'ai pu lire... il y a peut-être  
6 d'autres éléments d'information que je n'ai pas reçus, mais d'après ce que j'ai pu lire,  
7 je n'ai pas eu l'impression qu'il se débattait vis-à-vis de cette décision, enfin, de  
8 savoir s'il devait se rendre ou pas. Il semble qu'il ait été résolu, je pense qu'il a même  
9 déclaré : « Je suis un commandant, je suis puissant, j'ai cette... ce pouvoir. » Et il ne  
10 voulait pas laisser tomber tout cela.

11 Q. [13:04:54] Pour aller un peu plus loin : pendant cette déposition, cette déposition  
12 de ce témoin, il est également apparu qu'on lui avait donné un téléphone et qu'il a  
13 parlé à Vincent Otti à ce moment-là, le numéro 2 de Kony. Donc, je... j'essaie de... de  
14 développer un petit peu la dynamique à ce moment-là.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:05:23] Mais je vous  
16 interromps parce que c'est difficile pour les gens qui sont dans la salle d'audience...  
17 déjà, pour les gens qui sont dans la salle d'audience, c'est difficile de retrouver toutes  
18 ces implications possibles et d'évaluer, finalement, quel est le contexte, alors, c'est  
19 quasiment impossible pour M<sup>me</sup> Abbo de vous suivre.

20 Alors, je voudrais vous suggérer que vous donniez lecture mot par mot de ce qui a  
21 été dit et que vous ne fassiez pas un résumé, parce qu'elle ne peut pas replacer tout  
22 cela dans le contexte. Je pense que c'est lui demander trop, franchement. Je vous  
23 demanderais de passer à autre chose.

24 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [13:06:14] Je vous entends, Monsieur le Président,  
25 je ne vais pas aller plus loin sur sujet.

26 Q. [13:06:21] Vous savez que dans les éléments de preuve que vous avez pu analyser,  
27 vous savez que M. Ongwen a été blessé en 1996 et de nouveau en 2002 ? Non,  
28 pardon, 1992... Non, je me trompe 2002 — 2002.

1 R. [13:06:41] C'est possible qu'il ait été blessé.

2 Q. [13:06:44] Il y a aussi des éléments de preuve qui suggèrent que, peu après, il a été  
3 emmené à l'hôpital de campagne pour faire soigner ses blessures et qu'il a essayé de  
4 s'échapper et que cela a amené Joseph Kony à le placer sous le... sous la surveillance  
5 de Control Altar. Il a été emprisonné pendant un moment. C'est arrivé juste après la  
6 première attaque qui figure dans les charges, à Pajule. Et ces événements ont fait  
7 qu'il est resté à l'infirmerie de campagne pendant environ une année. Sa tentative de  
8 s'échapper et le fait qu'il ait contacté certains représentants officiels du  
9 gouvernement ougandais et que cela a été découvert, eh bien, ont fait qu'il a été  
10 emprisonné.

11 Vous avez déclaré précédemment que vous ne voyiez pas d'évidence qu'il ait...  
12 enfin, d'élément de preuve qu'il ait essayé de s'échapper. Est-ce que cela change  
13 quelque chose à vos conclusions lorsque vous entendez cela ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:07:53]

15 Q. [13:07:53] Lorsque... Voilà ce que je voudrais vous suggérer, Madame Abbo, parce  
16 qu'il faut tout avoir, il faut tout lire...

17 Parce que M<sup>me</sup> Abbo doit faire une évaluation sur la base d'éléments de vérité qui  
18 peuvent avoir été... ou d'élément de preuve qui peuvent avoir été vérifiés ou  
19 falsifiés.

20 Donc, Madame Abbo, il faut que vous compreniez bien l'hypothèse.

21 Je répète : l'exercice auquel vous vous livrez place M<sup>me</sup> Abbo dans une situation  
22 extrêmement difficile, elle a beaucoup de mal à vous suivre.

23 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [13:08:37] Je... je suis, oui, effectivement. Je pose  
24 ces questions en partant de l'hypothèse qu'elle arrivait à suivre, parce que  
25 l'Accusation a repris certaines pièces de cette façon. C'est la raison pour laquelle...

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:08:53] Oui, mais c'est vrai,  
27 c'est vrai, c'est ce que vous avez dit depuis ce matin... ce que vous avez fait depuis ce  
28 matin, mais la différence, c'est que nous ne l'avons pas par écrit, d'ores et déjà, alors

1 que, pour l'Accusation, nous l'avions. C'est tout à fait vrai. M<sup>me</sup> Abbo doit bien  
2 comprendre qu'il y a différentes hypothèses, plusieurs suppositions, et qu'on peut...  
3 enfin...

4 Madame Abbo, vous avez peut-être oublié la question entre-temps, ou alors vous  
5 voulez répondre ?

6 R. [13:09:29] Il a été blessé, il a essayé de s'échapper lorsqu'il se trouvait à l'hôpital  
7 de campagne ; ensuite il a été rattrapé, il a été emprisonné.

8 Ma réponse dépendrait de la date. Si cela est arrivé au moment, ou à peu près, où il a  
9 finalement réussi à s'échapper, alors, on pourrait considérer que cela se déroule à  
10 peu près autour de la même période. Mais, si c'est arrivé plusieurs années  
11 auparavant et pour différents événements, alors, je pourrais penser qu'il gardait à  
12 l'esprit l'intention de s'échapper. Cela dépend de la période à laquelle cela est arrivé.  
13 Est-ce que c'est un événement différent ? Je veux dire, est-ce que c'est arrivé à un  
14 moment très différent du moment où il a finalement pris la fuite ?

15 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [13:10:50] Merci, Madame Abbo.

16 Monsieur le Président, c'est un bon moment pour s'arrêter aujourd'hui.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:10:56] Je dois dire que nous  
18 devons faire une... nous devons absolument nous arrêter à 16 heures, à 16 heures  
19 aujourd'hui. Donc, nous allons faire une pause-déjeuner un peu plus brève :  
20 14 h 30 — 14 h 30.

21 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [13:11:15] J'ai cru mal comprendre. Vous avez dit  
22 que nous allions raccourcir la pause-déjeuner. Nous continuons à... reprendre à  
23 14 h 30 ?

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:11:28] Oui, oui, nous  
25 reprenons à 14 h 30.

26 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [13:11:59] Veuillez vous lever.

27 *(L'audience est suspendue à 13 h 11)*

28 *(L'audience est reprise en public à 14 h 33)*

1 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [11:33:24] Veuillez vous lever.

2 Veuillez vous asseoir.

3 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:34:03] Eh bien, Maître  
5 Bridgman, vous avez à nouveau la parole.

6 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [14:34:09] Merci, Monsieur le Président.

7 Q. [14:34:10] Bonjour à nouveau, Madame le témoin.

8 R. [14:34:10] Bonjour.

9 Q. [14:34:10] À la page 743 de votre rapport, lorsque vous analysiez l'une des vidéos  
10 de M. Ongwen que nous avons obtenue après son arrestation, ou après qu'il « se  
11 soit » rendu, plutôt, d'ailleurs, vous l'avez décrit comme étant une personne qui se  
12 tient, qui est... qui était maître de lui-même. Qu'est-ce que vous voulez dire par  
13 cela ?

14 R. [14:34:39] C'est à... vous dites ?

15 Q. [14:34:42] Page 12.7.

16 R. [14:34:45] Oui, « maîtrise », parce que quand je regarde la vidéo, je vois bien qu'il  
17 se tient bien droit, qu'il... qu'il est en prise avec la réalité, qu'il n'a pas besoin de  
18 soutien extérieur pour rester calme, et donc c'est pour ça que je dis qu'il se maîtrise.

19 Q. [14:35:28] Hier, nous avons aussi parlé de décompensation ; est-ce la même chose  
20 qu'une détresse clinique ?

21 R. [14:35:38] Je vais revenir en arrière pour vous expliquer ce que, d'après moi, est la  
22 décompensation. Et puis après, je « parlais » de la détresse clinique.

23 Alors, « décompensation », c'est un terme employé pour les personnes qui ont été en  
24 contact avec un... le système de santé mentale, mais qui avaient peut-être une  
25 maladie mentale critique, mais maintenant ils sont stabilisés parce qu'ils arrivent à  
26 fonctionner correctement, mais quand, tout d'un coup, ils ont un stress qui intervient  
27 et qui interfère avec leur état de calme qu'ils ont réussi à obtenir, à nouveau, ils ne  
28 peuvent plus fonctionner, les symptômes de la maladie reviennent et il faut les

1 renvoyer à l'hôpital. Et on a tendance à dire « cette personne a décompensé » ou  
2 « elle était en décompensation ». Et on se demande d'abord ce qui a poussé la  
3 personne à se retrouver en état de décompensation... et ensuite, de gérer cette  
4 situation.

5 Alors que la détresse clinique... alors, quand vous dites « clinique », j'imagine que  
6 par là, vous voulez dire que... la détresse est extrême et donc, nécessité une  
7 intervention. Enfin, moi... c'est un terme parfaitement nouveau en ce qui me  
8 concerne. Alors, j'aimerais bien que vous me disiez exactement ce que vous, vous  
9 entendez par « détresse clinique », et ainsi je pourrai peut-être vous expliquer ma  
10 compréhension de la chose.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:37:49] Je ne pense pas que  
12 M<sup>e</sup> Bridgman ait inventé ce terme.

13 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [14:37:59] Non, c'était dans le témoignage du  
14 premier psychiatre que nous avons reçu, le docteur Mezey, et nous avons entendu ce  
15 mot et je voulais savoir quelle était la relation entre ce concept de détresse clinique et  
16 la décompensation.

17 Alors, si je vous ai bien comprise, en ce qui concerne M. Ongwen, rien ne montre ou  
18 ne démontre qu'il était sous médicaments pour un trouble mental quelconque, donc  
19 on ne peut pas, de ce fait, dire qu'à un moment ou à un autre, il était en  
20 décompensation puisqu'il n'était pas sous médication ? Est-ce que je vous ai  
21 comprise ?

22 R. [14:38:50] Moi, je réfléchis de la façon suivante, voilà ma... mon raisonnement :  
23 bon, il a été évalué, il y a des experts qui ont dit qu'il avait une maladie mentale, ce  
24 sont des experts qui disent qu'il avait une maladie mentale, ce sont des experts qui  
25 disent qu'il a une maladie mentale depuis longtemps, mais moi, je ne sais pas s'il a  
26 une maladie mentale ou pas. Mais, dans mon hypothèse, disons qu'il a une maladie  
27 mentale parce que des gens ont dit qu'il avait une maladie mentale. Alors, que  
28 pourrait-il se passer dans cette situation ? Peut-être qu'il fonctionnait tout à fait

1 correctement malgré sa maladie mentale et puis, tout à coup, quelque chose arrive, il  
2 baisse « ses » gardes et il ne fonctionne plus.

3 Q. [14:39:38] Merci. Merci.

4 Alors, parlons maintenant d'une blessure, d'une blessure physique. On en a parlé  
5 avant la pause. Est-ce que ça pourrait être un élément déclenchant une  
6 décompensation ?

7 R. [14:39:53] En tout cas, c'est un facteur de stress.

8 Q. [14:40:08] Nous avons parlé de religion, nous avons parlé de spiritisme, voire de  
9 spiritualisme, de toutes sortes de choses... Alors, vous avez écrit un article sur le *cen*  
10 et l'*orongo*, possession par ces deux esprits.

11 Alors d'après vous, avec votre expérience clinique, imaginons la chose suivante :  
12 est-ce qu'on peut être à la fois catholique pratiquant et croire au *cen* et à l'*orongo* ?

13 R. [14:40:44] Mais oui, en Ouganda, c'est très répandu. Les gens croient aux deux et  
14 pratiquent les deux... les deux rites.

15 Q. [14:41:03] Maintenant, si vous vouliez vous pencher sur votre article qui se trouve  
16 à l'onglet 5 du petit classeur : UGA-OTP... non, désolée, UGA-D26-0015-0197.

17 (*Le témoin s'exécute*)

18 Donc, dans l'une de vos conclusions, à la page 0204, là où il y a les conclusions en  
19 résumé...

20 R. [14:41:49] *Summary points, yes.*

21 Q. [14:41:50] Le point n° 3 — et je donne lecture : « Dans la culture acholi, le meurtre  
22 illégal d'animaux (*l'interprète se reprend*) le meurtre... le meurtre illégal d'êtres  
23 humains ou le meurtre d'animaux sauvages est abominables et est censé provoquer  
24 des maladies mentales très proches du PTSD moderne. » Fin de citation.

25 Alors, vous avez... parlons d'enfants qui ont été enlevés. Ces enfant croient donc au  
26 *cen* et à l'*orongo*, et alors, ils sont enlevés, on les force à commettre des meurtres.

27 Qu'est-ce que cela va avoir comme impact sur eux ?

28 R. [14:42:48] Étant donné qu'ils croient au *cen* et à l'*orongo* et qu'ensuite, ils se

1 retrouvent dans la brousse où on les oblige à commettre des meurtres, vous me  
2 demandez quel serait l'impact de tout cela sur ces enfants ?

3 Q. [14:43:08] Non, sur leur développement et sur leur santé mentale.

4 R. [14:43:14] Ah ! Eh bien, là encore, superficiellement, on se rend facilement compte  
5 qu'il existe des liens et que cela aura un effet très négatif, ou négatif, du moins (*se*  
6 *reprend l'interprète*). Mais moi, j'aimerais bien aller au-delà de la surface et creuser un  
7 peu la question, et évaluer les choses au cas par cas, bien sûr. Je comprendrais bien  
8 mieux les choses... lorsqu'elles sont étudiées au cas par cas plutôt que lorsqu'on fait  
9 des généralisations. D'accord ?

10 Q. [14:44:08] Oui, mais d'après votre expérience, votre spécialisation, n'est-il pas vrai  
11 que dans la plupart des langues africaines, voire toutes les langues africaines — là  
12 c'est une hypothèse, hein, que je vous présente — il n'y a pas de mot permettant de  
13 décrire correctement les symptômes de la dépression ?

14 R. [14:44:31] Je n'irais pas jusque-là. Je ne dirais pas qu'il n'y a pas de mot approprié.  
15 Je crois que les gens peuvent décrire leur... ce qu'ils sentent. Mais alors, vous me  
16 parlez de symptômes dépressifs, eh bien, dans toute culture, on peut décrire la façon  
17 dont on ressent les choses avec ses propres mots. Il n'y a peut-être pas de mot qui  
18 correspond directement au concept de dépression, mais on peut décrire les  
19 symptômes de dépression. Moi, je veux croire que toute personne, tout humain qui a  
20 un cerveau qui est équipé de neurotransmetteurs peut décrire ce qui lui arrive.  
21 Même quand un... l'animal, bon, quand il est déprimé, c'est vrai qu'il n'arrive pas à  
22 exprimer sa dépression, mais l'être humain peut décrire ses sentiments, c'est évident.  
23 Tout être humain peut décrire ce qu'il ressent.

24 Q. [14:46:04] Bon, soyons précis : d'après ce que vous venez de nous dire, si j'ai bien  
25 compris, il n'y a pas de mot en tant que tel, mais on peut toujours décrire ses  
26 sentiments. Mais vous êtes quand même d'accord avec moi, il n'y a pas de mot qui...  
27 il n'y a pas de mot qui décrive le concept, comme « *depression* » en anglais ?

28 R. [14:46:30] Si j'évalue quelqu'un qui sait parler anglais ou qui comprend l'anglais,

1 je vais lui demander de but en blanc comment il se « sente », et certaines personnes,  
2 d'ailleurs, vont vous dire : « J'ai besoin de Prozac, j'ai besoin de ceci ou de cela parce  
3 que je suis déprimé, je souffre de dépression. » Mais si c'est des personnes qui n'ont  
4 pas appris l'anglais, moi, je leur poserais les questions suivantes : « Dites-moi  
5 comment vous vous sentez dans votre tête, dans votre esprit... ou dans votre cœur,  
6 même. » Alors qu'on sait très bien que le siège de la dépression n'est pas dans le  
7 cœur, c'est dans le cerveau. Mais des gens, parfois, ne comprennent pas vraiment  
8 que ça se passe dans le cerveau, et ils pensent que c'est plutôt dans leur cœur, donc  
9 on utilise des termes qui leur permettent de bien comprendre ce qu'on est en train  
10 d'essayer d'évaluer, notre but étant d'obtenir une réaction et une réponse valide.  
11 Est-ce que cela répond à votre question ?

12 Q. [14:47:39] Oui, merci beaucoup.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:47:41] Puis-je intervenir ?  
14 Vraiment, ça m'intéresse, tout cela.

15 Q. [14:47:47] Madame Abbo, vous êtes très versée dans la culture acholi, alors,  
16 peut-être que je me trompe complètement, mais dites-moi, le concept de *cen* dans la  
17 culture ougandaise et dans la culture acholi, serait-« elle » éventuellement une...  
18 solution qu'on a trouvée pour représenter ou pour expliquer certaine émanations  
19 concernant les problèmes de l'âme, les problèmes de l'esprit ? Je me trompe,  
20 peut-être ?

21 R. [14:48:27] Non, pas vraiment. Lorsque l'on parle de ce type d'expression, c'est à  
22 nous, les experts cliniques, d'essayer vraiment de comprendre ce qui peut expliquer  
23 et quels sont les symptômes qui peuvent expliquer le diagnostic clinique et  
24 psychiatrique.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:49:00] Merci beaucoup.

26 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [14:49:02]

27 Q. [14:49:03] J'ai aussi lu des articles où l'on dit que dans le contexte africain, que ce  
28 soit consciemment ou sous... inconsciemment, on a tendance à masquer les

1 symptômes de dépression.

2 R. [14:49:27] Bien, je vais essayer de m'expliquer ici, parce que je ne peux pas vous  
3 répondre par « oui » ou par « non ».

4 Donc, masquer les symptômes de la dépression, ça peut arriver, mais culturellement,  
5 surtout avec... en ce qui concerne les cultures qui ont tendance, non seulement à  
6 dissimuler les symptômes, mais aussi les interactions, d'après ce que j'ai compris et  
7 d'après ce que j'ai vécu en Ouganda jusqu'à présent, nous savons que certaines  
8 personnes... certains ressortissants de certaines régions ont tendance vraiment à  
9 dissimuler leurs... leurs sentiments lorsqu'ils interagissent avec les autres, surtout en  
10 Ouganda, dans le centre de l'Ouganda ou dans le nord ou dans l'est, de là où je  
11 viens. On a tendance à ne pas montrer ses sentiments, alors que quelqu'un qui est en  
12 Ouganda central vous sourira alors qu'il vous plante un couteau dans le dos, hein.  
13 Alors quand ils arrivent... lorsqu'ils arrivent à l'hôpital, lorsque moi, j'évalue  
14 quelqu'un qui vient de ces régions-là, j'essaie de creuser un peu pour m'assurer qu'ils  
15 ne sont pas en train de dissimuler, alors que les gens du nord, les gens de l'est, s'ils  
16 sont déprimés, on le voit, ça se voit sur leur figure, les autres non.

17 Et puis, la dépression grave, d'après ce que je sais, d'après ce que j'ai vu, on reconnaît  
18 immédiatement une personne qui est... en dépression sévère, pas besoin qu'il  
19 prononce le moindre mot. En fait, rien que de les voir, que de respirer le même air  
20 qu'eux, ça vous déprime aussi. C'est très facile de montrer... de voir qu'il y a une  
21 dépression. Alors la dissimulation, je pense que ça ne serait qu'un pis aller, d'après  
22 moi en tout cas.

23 Q. [14:52:12] Donc, nous avons entendu de la part de plusieurs témoins — la plupart  
24 des personnes enlevées — des récits selon lequel (*phon.*) au sein de l'ARS, quand on  
25 se taisait... quand on... quand on montrait des faiblesses, ou quand on... on ruminait,  
26 ça pouvait indiquer qu'on essayait de s'échapper ?

27 R. [14:52:44] Oui.

28 Q. [14:52:45] Et pour quelqu'un comme M. Ongwen qui a vécu dans cet

1 environnement pendant longtemps, vous ne pensez pas que ça a un impact sur la  
2 façon dont il se présente et la façon dont il s'est présenté dans les vidéos que vous  
3 avez vues, justement ?

4 R. [14:53:09] J'ai regardé ces vidéos brièvement, enfin à plusieurs reprises quand  
5 même, et... du point de vue... et puis j'ai aussi étudié les notes des experts qui... se  
6 sont entretenus avec lui. Je crois vraiment que M. Ongwen semble exprimer de vrais  
7 sentiments. Dans la vidéo je le vois qui parle avec d'autres personnes, qui interagit  
8 avec les autres. Et lorsqu'il se montre heureux il est vraiment heureux, lorsqu'il se  
9 montre triste, il est vraiment triste. Je ne vois pas en quoi ses expressions peuvent  
10 contredire ses sentiments profonds.

11 Pour en revenir à votre question, le fait que... le fait que de ruminer, de ne pas parler,  
12 d'être triste, cela risquait de... cela... cela avait tendance à faire croire aux autres que  
13 vous alliez vous échapper, vous y pensiez, non, je pense qu'ils sont... s'ils sont forcés  
14 à exprimer le contraire de cela, là, ça aurait pu avoir un impact. Mais donc s'il y a un  
15 impact, il est de toute façon minimal.

16 Q. [14:55:35] Dans le rapport du professeur de Jong il est aussi fait mention de  
17 suicide. Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de la conduite alléguée de  
18 M. Ongwen où il montait au front en espérant y trouver la mort ? Le fait aussi qu'il  
19 contestait l'autorité de Kony de temps en temps avec l'espoir qu'il... que ce même  
20 Kony le mette à mort ?

21 R. [14:56:28] Écoutez, ce type de déclarations sont assez fréquentes dans... j'en ai...  
22 j'en ai déjà rencontrées un grand nombre au cours de ma carrière professionnelle.  
23 Quand on fait ce type de déclarations alors que je suis en train de les évaluer, je veux  
24 mieux le comprendre, alors comme je le répète, quand quelqu'un dit qu'il espère être  
25 tué, je ne prends pas ça pour argent comptant, jamais. Je veux vraiment m'assurer  
26 que je suis vraiment en train de parler à une personne qui a des tendances  
27 suicidaires, parce que j'ai besoin de le savoir pour savoir quel genre de traitement il  
28 a... de quel type de traitement il a besoin, donc je voudrais vraiment comprendre ce

1 (*inaudible*). Donc, si on espère... je lui poserais comme question : « Écoutez, vous  
2 aviez envie d'être tué, vous n'avez pas été tué, alors comment est-ce que vous avez  
3 réussi à vous en sortir ? Comment est-ce que vous arrivez à vivre avec cette  
4 contradiction ? » Et je poursuivrais ce type de questionnement jusqu'à être...  
5 m'assurer vraiment que j'ai bien une personne qui est soit suicidaire, soit non  
6 suicidaire. En tout cas, ce qui est certain, c'est que je ne prendrais pas ce genre de  
7 déclaration au premier degré. Il me faut beaucoup plus d'informations à propos de  
8 cette déclaration afin de pouvoir en dire quoi que ce soit d'utile.

9 Q. [14:58:20] Bien. Passons à autre chose.

10 Lors du témoignage du docteur Mezey, nous avons entendu parler de PTSS ?

11 R. [14:58:33] PTSS ?

12 Q. [14:58:35] Vous savez ce que c'est ?

13 R. [14:58:39] Je connais les PTSS, donc c'est bien ça ? Ce sont les symptômes... de  
14 stress post-traumatique, c'est ça, hein, PSS (*phon.*) ? C'est-à-dire que ce n'est pas tout  
15 à fait un PTSD, on en est... on exhibe certains symptômes, mais pas tous. Donc  
16 comme on ne satisfait pas à la totalité des critères permettant de poser un diagnostic  
17 de PTSD, eh bien, on fait... on pose juste un... on fait juste un diagnostic de PTSS, on  
18 laisse cela de côté et puis on laisse le patient évoluer, et on voit si, au bout d'un  
19 certain temps, le patient développe un PTSD complet ou pas. D'après moi, c'est ce  
20 que ça signifie. En tout cas, je ne sais pas du tout ce que PTSS peut bien vouloir dire  
21 dans d'autres régions du monde, mais pour moi c'est ça.

22 Q. [14:59:51] Vous nous avez parlé de la période où vous étiez chef de l'unité  
23 médicolégale à l'hôpital de Butabika ?

24 R. [15:00:05] Oui.

25 Q. [15:00:05] Est-ce qu'il y a d'autres hôpitaux pour... publics pour la santé mentale  
26 en Ouganda, à part celui-là à Kampala ?

27 R. [15:00:17] Celui-là, c'est le seul hôpital pour les maladies mentales, mais il y a  
28 toutefois certaines unités de... pour la santé mentale dans certains hôpitaux

1 régionaux. Par exemple, il y en a une à l'université de Gulu, au CHU de Gulu, il y en  
2 a une autre à l'hôpital d'Arua. Il y a également une unité de... pour la santé mentale à  
3 l'hôpital de Mbale.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:00:53] Point n'est besoin de  
5 donner les noms de toutes... de tous ces hôpitaux.

6 Maître Bridgman, je vous en prie.

7 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [15:01:06]

8 Q. [15:01:07] Alors je vais m'intéresser à celui qui se trouve à Gulu.

9 R. [15:01:12] D'accord.

10 Q. [15:01:13] Lors de votre travail à l'université de Gulu, je pense que vous avez  
11 mentionné que certains de vos étudiants se trouvaient sur le terrain ?

12 R. [15:01:20] Oui, moi j'ai été sur le terrain avec les étudiants ou plutôt avec les  
13 étudiants de médecine anthropologique. Il... il s'agissait d'étudiants qui faisaient des  
14 masters, je n'ai pas été sur le terrain avec les étudiants de licence.

15 Q. [15:01:43] Est-ce vous savez si des recherches ont été effectuées sur l'ensemble de  
16 la population, en Ouganda du nord, en matière de PTSD ?

17 R. [15:01:57] Oui, je pense. Je pense qu'il y a une étude me semble-t-il, il y a une  
18 étude que je peux effectivement citer, oui.

19 Q. [15:02:16] Et dans votre cabinet de consultation, avec combien d'enfants soldats  
20 avez-vous travaillé ? Ou peut-être est-ce que... est-ce que vous avez traité des enfants  
21 soldats, dans un premier temps ?

22 R. [15:02:33] Des enfants soldats ? Je n'en ai pas traités beaucoup, mais je souhaiterais  
23 ne pas parler de cela ici, si cela peut être accepté.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:03:09] Je pense que si vous  
25 avez travaillé avec des enfants soldats, vous n'avez rien à dissimuler. Peut-être que  
26 vous pourriez nous donner un chiffre approximatif, si vous le pouvez ? Mais de  
27 toute façon, on ne va pas vous poser de questions détaillées sur ces personnes, enfin  
28 c'est ce que je pense en tout cas.

1 Donc, peut-être vous pourriez nous donner un chiffre approximatif ?

2 R. [15:03:31] Deux. Deux, mais je n'ai pas travaillé avec eux lorsqu'ils étaient enfants.

3 Ils étaient enfants lorsqu'ils étaient dans la brousse et, ensuite, lorsqu'ils sont sortis

4 de la brousse, ils étaient adultes.

5 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [15:04:13]

6 Q. [15:04:15] (*intervention non interprétée*) ?

7 R. [15:04:25] (*intervention non interprétée*).

8 Q. [15:04:31] (*Début de l'intervention non interprétée*)...

9 Je vais vous donner lecture, et je vais vous lire un extrait de témoignage. Il s'agit du  
10 témoignage du professeur Tim Allen, transcription 29 à la page 36, me semble-t-il.

11 Peut-être que c'est 37... mais 36.

12 R. [15:05:18] Et dans quel classeur est-ce que cela se trouve ?

13 Q. [15:05:21] Non, non, vous ne l'avez pas, je vais vous en donner lecture. Voici ce

14 qu'il dit : « Je pense que l'on peut avancer que des personnes assez vulnérables,

15 lorsqu'elles reviennent de l'ARS, étaient en règle générale plutôt perturbées au sujet

16 de ce qui leur était arrivé là-bas, par rapport à leur vécu. Et ils relataient leurs

17 expériences parfois de façon très détaillée et ils décrivaient ce qui leur était arrivé

18 journée après journée, jour après jour. Parfois, en fait, j'étais avec ces personnes

19 pendant de très, très longues périodes et ils me décrivaient tout cela. » Et voilà,

20 j'interromps ma lecture maintenant.

21 Et j'ai constaté, à la page 0736 de votre rapport...

22 R. [15:06:23] 0736 ?

23 Q. [15:06:28] Il s'agit de la page 5 pour vous, et notamment pour ce qui est de la note

24 de page n° 8.

25 R. [15:06:42] Note de page n° 8 ?

26 Q. [15:06:45] Oui, qu'il est fait référence à des symptômes d'évitement et que l'un de

27 ces symptômes — voilà ce qui est écrit : « Il se peut qu'ils évitent de

28 parler d'événements traumatisants. »

1 Alors vous avez entendu les témoignages d'anciens enfants soldats, est-ce qu'il y a  
2 une contradiction là-dedans ?

3 R. [15:07:12] Non, mais j'aimerais quand même fournir une explication.

4 Q. [15:07:16] Je vous en prie.

5 R. [15:07:18] Vous savez, nous sommes tous différents et les gens sont différents à  
6 tous les égards. Et lorsqu'il s'agit d'une réaction ou de la façon dont on s'adapte à  
7 une situation, nos mécanismes sont différents. Donc, il y a certaines personnes qui  
8 parviendront à... qui auront ce mécanisme de défense, et leur mécanisme de défense  
9 sera de parler de l'événement traumatisant, et cela les aide puisque cela a une  
10 fonction thérapeutique. Mais ce que l'on sait également, c'est que ceux qui sont prêts  
11 à parler, ils sont également prêts à restructurer, réorganiser leur mémoire, à telle  
12 enseigne qu'ils intègrent le souvenir traumatisant dans leur mémoire existante, et  
13 cela, en fait, ne les accable plus, en fait. Donc, à ce niveau-là, lorsqu'ils parlent du  
14 souvenir traumatisant ou de l'expérience traumatisante, c'est ce qu'ils sont en train  
15 de faire, ils réorganisent leur mémoire. Chaque fois qu'ils racontent leur histoire,  
16 l'histoire est acceptée, elle est placée quelque part dans le cerveau, et ils l'acceptent,  
17 cela est considéré maintenant comme une expérience.

18 Mais il y en a qui ont des phénomènes d'évitement. Et la première personne dont je  
19 parlais, elle veut réorganiser ses souvenirs, donc les accepter. Alors que la personne  
20 qui évite d'en parler, elle ne peut même pas commencer à envisager de réorganiser  
21 ses souvenirs. Et là, il faut envisager un geste thérapeutique ou une évaluation pour  
22 voir à quel niveau se situe la personne, et ce afin de ne pas provoquer un stress  
23 inutile en forçant, en contraignant les gens à parler de leur expérience traumatisante.  
24 Donc, voilà l'explication et j'espère que... et c'est pour cela que je ne pense pas qu'il  
25 existe une contradiction.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:09:39] Alors, pour étayer  
27 tout cela. Vous avez dit : « les individus sont tous différents, à tous les égards. » Et je  
28 pense que lorsque vous avez M. Allen... à la ligne 22, il dit... Vous avez cité M. Allen,

1 et il dit à la ligne 22 « cela varie d'une personne à l'autre », donc.

2 R. [15:09:56] D'accord.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:09:57] Donc,  
4 manifestement, il y a différents modes de mécanismes permettant de s'adapter à un  
5 traumatisme qu'on a vécu.

6 R. [15:10:09] Merci, Monsieur le Président.

7 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [15:10:10]

8 Q. [15:10:12] Lors de sa déposition, le docteur Mezey a dit — et cela figure au compte  
9 rendu d'audience 163, page 49 —, et je vais vous en donner lecture.

10 Réponse : « D'accord. »

11 Question : « L'évitement posttraumatique serait un refus de parler, dans le cas de  
12 M. Ongwen, un refus de parler de toutes ses expériences et une manifestation de  
13 détresse extrême et d'agitation s'il devait parler de ces expériences. »

14 Et par la suite, à la même page, elle dit : « Nous avons de nombreuses preuves  
15 "suivant" lesquelles M. Ongwen est plus que disposé "de" parler de ses expériences  
16 au sein de l'ARS. » Fin de la citation.

17 Donc, puis-je comprendre correctement, d'après ce que vous dites, que juste parce  
18 que M. Ongwen est tout à fait disposé à parler de son vécu, de ses expériences, cela  
19 n'empêche pas d'envisager l'hypothèse « suivant » laquelle il présente des signes de  
20 symptômes de PTSD, de troubles dus à des stress posttraumatiques ?

21 R. [15:11:47] Parce que, lorsque l'on parle des symptômes du PTSD, le phénomène  
22 d'évitement est justement l'un des symptômes ; il y en a d'autres bien sûr. Et je  
23 pense qu'il faut qu'il y ait deux de ces symptômes présents. Et puis ils disent, soit  
24 vous évitez l'endroit, vous évitez les gens, vous évitez d'en parler. Donc, ce  
25 phénomène d'évitement, ce n'est pas seulement un... une façon d'éviter, cela peut  
26 être n'importe quelle des situations que je viens d'énumérer. Donc, il se peut que  
27 quelqu'un présente ou manifeste des symptômes d'évitement, évite, par exemple, un  
28 lieu donné, évite... les autres symptômes d'évitement. Et, ensuite, ils peuvent, de

1 façon sélective, parler de certains événements qui ne déclenchent pas chez eux un  
2 phénomène d'angoisse. Donc, par exemple, ils peuvent parler de certaines choses,  
3 alors qu'ils éviteront de parler d'autres choses qui vont leur rappeler des souvenirs  
4 désagréables.

5 Donc, cela dépend, en quelque sorte, de ce dont ils parlent. Donc, ce n'est pas une  
6 situation manichéenne, tout ou rien, cela varie vraiment, et la personne qui évalue  
7 est justement la personne qui doit être en mesure de déterminer ces variabilités, et  
8 doit être en mesure de tirer pour nous des conclusions.

9 Q. [15:14:22] Vous avez parlé d'angoisse, et j'étais en train de chercher quelque chose  
10 que je viens de trouver. Dans le rapport de professeur de Jong — intercalaire ou  
11 onglet 5 du gros classeur de l'Accusation.

12 R. [15:14:56] Oui, je vous en prie.

13 Q. [15:14:58] À la page 13...

14 R. [15:15:14] Page 13 ?

15 Q. [15:15:18] Oui, deuxième paragraphe.

16 R. [15:15:21] Oui.

17 Q. [15:15:22] Voici ce qui est écrit : « On lui a demandé ce qu'il avait fait pour  
18 demander... pour devenir, pardon, un commandant. Dominic Ongwen a dit ce qui  
19 suit. » Et, ensuite, il y a quelque chose qui est entre parenthèse. Il semblerait que le  
20 professeur de Jong... il semblerait que ce soit l'impression...

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:15:47] L'impression ?

22 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [15:15:49]

23 [15:15:49] Oui, je ne trouvais plus le mot. Donc, il semblait que ce soit l'impression, à  
24 l'époque, à ce moment-là, du professeur de Jong, donc « Dominic Ongwen — et je  
25 cite à nouveau —fronce le front, il répond... ses réponses sont très longues et il  
26 semble être agité et voire même en colère. »

27 Est-ce que ce sont des éléments qui pourraient indiquer la présence d'angoisse ?

28 R. [15:16:19] Oui. « Il fronce le front, il a l'air sombre, il est en colère, il donne de

1 longues réponses, il semble être un tant soit peu agité et en colère. » Écoutez, je  
2 pense qu'il s'agit plutôt d'une manifestation de colère. Il est plutôt contrarié et en  
3 colère, il n'est pas angoissé parce que s'il avait dit, par exemple, qu'il tremblait ou  
4 qu'il était... qu'il semblait extrêmement nerveux... voilà, ça, ce sont autant de  
5 symptômes qui décrivent l'angoisse, l'anxiété. Mais là, cette description, c'est plutôt  
6 la description de quelqu'un qui est contrarié, qui est... oui, qui est en colère.

7 Q. [15:17:12] Merci, merci pour cette information.

8 Vous avez dit que le PTSD peut entraîner des changements de personnalité  
9 importants.

10 R. [15:17:21] Oui.

11 Q. [15:17:22] Alors, premièrement, puis-je avancer que la plupart des recherches qui  
12 ont été effectuées sur le PTSD ont été faites sur des vétérans de la guerre du  
13 Vietnam ?

14 R. [15:17:42] Bon, je pense que cela peut être prouvé très rapidement en effectuant  
15 une recherche et en comptant... et en calculant, plutôt, le nombre... le pourcentage en  
16 question.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:17:59] Non, mais je ne  
18 pense pas que ce soit nécessaire de procéder de la sorte. Continuez et n'oubliez pas  
19 que nous parlons d'une période... de la période bien précise pour ces accusations.

20 R. [15:18:17] Écoutez, je ne peux répondre ni par l'affirmative, ni par la négative.  
21 Mais c'est quelque chose que l'on peut prouver en effectuant une recherche.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:18:29] Et de toute façon,  
23 vous n'avez pas les documents nécessaires pour faire la recherche ici.

24 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [15:18:37] Moi non plus, d'ailleurs, je n'ai pas les  
25 éléments.

26 Q. [15:18:40] Je ne suis pas en train d'essayer de vous coincer, Docteur Abbo. Vous  
27 n'êtes pas obligée de répondre à une question lorsque vous n'en connaissez pas la  
28 réponse.

1 R. [15:18:55] D'accord.

2 Q. [15:18:56] En fait, la raison pour laquelle je vous posais cette question, c'est que je  
3 me demandais, donc, au sujet de ces recherches sur le PTSD et sur ses  
4 manifestations, sur son impact, sur la gradation — PTSD léger à modéré, à aigu... ce  
5 que j'aimerais savoir, c'est s'il y a des recherches qui ont été faites sur ces anciens  
6 enfants soldats, ceux qui n'avaient pas rallié les forces de façon volontaire. Est-ce que  
7 vous savez s'il y a eu des recherches ?

8 R. [15:19:31] Non.

9 Q. [15:19:32] Alors, lorsque vous parlez de changements importants de la  
10 personnalité, pour quelqu'un comme M. Ongwen, par exemple, qui a été enlevé à  
11 l'âge de 10 ans, comment est-ce que vous pouvez évaluer ces changements de  
12 personnalité ? Quelle est la base, la ligne de base que vous utilisez ? Parce que, bon,  
13 si vous quittez votre foyer pour aller à la guerre, lorsque vous rentrez, votre famille  
14 peut déterminer si vous avez changé ou non. Lorsqu'il s'agit d'un enfant qui a été  
15 enlevé à l'âge de 10 ans, comment est-ce que vous pouvez évaluer les changements  
16 de la personnalité de cet enfant ?

17 R. [15:20:05] Premièrement, comme vous l'avez dit, vous avez besoin de ce  
18 dénominateur commun, de cette ligne de base, en fait. Et il faut également que vous  
19 sachiez, que vous ayez, donc, des éléments d'information indiquant comment la  
20 personne aurait pu fonctionner.

21 Vous savez, je vous ai parlé, hier, de ce type d'évaluation. Mais... mais bon, nous  
22 savons quand même, de façon générale, comment un être humain fonctionne de  
23 façon acceptable. Et ce que nous pouvons également considérer, c'est par exemple la  
24 réaction de la personne : bon, est-ce que cette personne a une famille, est-ce qu'ils  
25 font ce qu'ils sont censés faire à ce moment de leur vie, comment est-ce qu'ils  
26 réagissent face à... ou dans certaines situations ? Donc, il y a certains de ces aspects  
27 qui m'ont été fournis. Et puis j'ai également... je me suis plutôt également intéressée  
28 aux choses qu'il avait l'habitude de faire et qu'il ne faisait plus.

1 Donc, par exemple, j'ai analysé sa déclaration. Lorsque lui-même dit qu'il priait,  
2 qu'ils avaient la Bible... et il parle de certaines des choses qui lui permettaient de  
3 survivre à tout cela. Il a continué à faire ces choses, il avait une famille dans la  
4 brousse. Donc je crois comprendre que, pour lui, sa famille était très importante.  
5 Toute sa famille... tous ses enfants étaient importants. Il voulait mourir à cause de sa  
6 famille, donc sa vie, elle avait quand même un sens, elle n'était pas tout à fait dénuée  
7 de sens. Et je dis cela parce que j'en reviens au PTSD.

8 Lorsqu'un PTSD devient chronique, la personnalité de la personne change du tout  
9 au tout, et la personne pense que sa vie n'a aucun sens, la personne n'a aucune  
10 énergie, elle... elle... elle est tout à fait indifférente aux autres. Donc, tout cela m'a  
11 amenée à conclure qu'en fait, il était quand même en prise avec quelque chose dans  
12 sa vie et sa vie avait un sens. Et il tenait beaucoup à ces éléments qui donnaient un  
13 sens à sa vie.

14 Voilà. Bon, je pense que vous pensez peut-être que je vous réponds de façon très  
15 détournée, mais peut-être que vous avez trouvé ce que vous vouliez entendre dans  
16 ma réponse.

17 Q. [15:23:41] Oui, oui, et c'est pour cela que je suis en train de prendre des notes de  
18 ce que vous dites.

19 Très bien. Durant la déposition du professeur Mezey, il y a quelque chose qui s'est  
20 passé, la différence, donc, entre une humeur et un sentiment.

21 Est-ce qu'il existe une différence entre les deux ? Et le cas échéant, quelle est cette  
22 différence ?

23 R. [15:24:08] Il y a certains psychiatres qui pensent qu'ils connaissent, qu'ils... qu'ils  
24 connaissent cette différence. Bon, vous avez, par exemple, même dans tous les  
25 documents, dans toute la littérature spécialisée, on a humeur et affect.

26 Mais, moi, je pense que du point de vue clinique, lorsque nous parlons d'humeur,  
27 nous faisons référence à un sentiment intérieur pour la personne, qui indique que  
28 cette personne est déprimée — ou non, d'ailleurs. Mais lorsque nous parlons

1 d'affect, de sentiment, bon, quelqu'un peut avoir un sentiment de réaction et cela va  
2 durer pendant un moment donné. Vous leur dites quelque chose qui les fait rire, qui  
3 les amuse, donc ils expriment ce sentiment.

4 Mais s'il s'agit d'une humeur, l'humeur, elle dure, et c'est quelque chose qui est  
5 vraiment intérieur à la personne. Donc, en fait, c'est l'humeur qui sous-tend l'affect,  
6 comme je l'ai mentionné. Mais il y a des variations et il y a certaines personnes qui  
7 pensent que l'affect et l'humeur, c'est la même chose, d'autres qui disent qu'il y a des  
8 troubles de l'humeur. Dans certains manuels spécialisés, également, il est question  
9 de troubles de l'affect.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:25:46] Je pense que nous  
11 devrions être un peu plus précis, parce que nous ne sommes pas ici dans un  
12 amphithéâtre pour écouter une leçon de psychiatrie.

13 Ce n'est pas de votre faute, on vous pose ces questions, mais nous aimerions bien  
14 savoir où tout cela va nous mener.

15 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [15:26:04]

16 Q. [15:26:04] Alors, si vous prenez comme hypothèse de travail le fait qu'il y a une  
17 différence entre les deux, puis-je avancer avec exactitude que tous les éléments  
18 d'information qui vous ont été fournis par le Procureur indiquaient que M. Ongwen  
19 avait plutôt des sentiments, donc des affects, et non pas une humeur ?

20 R. [15:26:31] Non, je ne pense pas qu'il soit exact de dire cela — si je peux me  
21 permettre de vous le dire. J'essaie juste de réfléchir aux documents qui auraient pu  
22 faire état d'humeurs. Je pense que nous avons les notes cliniques, vous savez, les  
23 notes cliniques qui ont été établies par l'autre psychologue, le psychologue ou les  
24 psychologues qui voient M. Ongwen régulièrement. Je pense que leurs notes étaient  
25 toutes... enfin, convergeaient toutes vers... vers la même chose dans leurs  
26 conclusions. Et je pense que leurs conclusions portaient véritablement non pas sur  
27 l'affect, mais sur des humeurs, parce qu'ils disaient certaines choses et puis,  
28 finalement, ils ont dit... ils ont dit : « Oui, il est plutôt décontracté. » Et moi, je pense

1 que cela donne... enfin, que c'est une description de son humeur et non pas  
2 véritablement de son affect.

3 Mais peut-être que, dans le rapport d'expert, nous aurons plutôt une impression  
4 relative à son affect. Mais enfin, je n'en sais rien, parce que, moi, je n'étais pas  
5 présente.

6 Q. [15:28:14] Donc, il y a des extraits de vidéos ou d'enregistrements audio qui sont  
7 très, très brefs, et qui vont plutôt nous indiquer plutôt quel est son affect et non pas  
8 son humeur, n'est-ce pas ?

9 R. [15:28:31] Écoutez, je vais essayer. Ça va peut-être prendre un peu de temps, mais  
10 je vais essayer de vous fournir une explication.

11 Lorsque vous voyez l'affect, il faut se poser des questions au sujet de cet affect, il ne  
12 faut pas juste le prendre pour argent comptant, cet affect. Il faut s'interroger et se  
13 demander si l'affect correspond à l'humeur de la personne. Est-ce que... est-ce que je  
14 suis en train de percevoir une humeur ou est-ce que... Que me dit cette personne au  
15 sujet de son humeur ? Et parfois, vous êtes en mesure de jauger et de voir ce que  
16 ressent la personne, en fonction de sa gestuelle, de son sourire... Si quelqu'un sourit,  
17 par exemple, vous pouvez... si c'est un sourire qui n'est pas un véritable sourire, qui  
18 est un sourire tout à fait forcé, vous le voyez. Mais c'est la même chose lorsque vous  
19 regardez un extrait vidéo : vous regardez l'extrait vidéo, vous voyez la photo de la  
20 personne et vous vous demandez « est-ce que c'est un sentiment qui vient de  
21 l'intérieur de cette personne ou c'est juste une façade ? » Donc, l'on peut  
22 véritablement établir le lien entre les deux — si vous avez les compétences pour ce  
23 faire, bien sûr.

24 Q. [15:30:07] Dans votre rapport, vous reconnaissez n'avoir pas examiné  
25 M. Ongwen, mais vous avez travaillé à partir d'une hypothèse qui était que les  
26 diagnostics des experts qui l'avaient examiné étaient avérés ?

27 R. [15:30:24] Oui, c'est ce que j'ai dit.

28 Q. [15:30:26] Et pourquoi avez-vous décidé de travailler à partir de cette hypothèse ?

1 R. [15:30:32] Ce n'est pas moi qui l'ai examiné.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:30:37] De toute façon, la  
3 réponse a déjà été donnée hier.

4 R. [15:30:42] Merci, Monsieur le Président.

5 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [15:30:54]

6 Q. [15:30:54] En lisant ces rapports, avez-vous trouvé le moindre élément qui  
7 pourrait vous laisser penser que M. Ongwen dissimulait ses symptômes, et donc,  
8 montrait de faux symptômes ?

9 R. [15:31:12] Ce n'est pas sous cet angle-là que j'ai étudié les rapports. Si vous voulez,  
10 Messieurs les juges, je peux le faire. Mais moi, j'ai fait ce qu'on me demandait de  
11 faire, ce qui était dans la lettre de mission. Et l'une des hypothèses, c'est que les  
12 experts avaient déjà posé leur diagnostic et que je commençais à travailler à partir de  
13 là.

14 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

15 M<sup>me</sup> BRIDGMAN (interprétation) : [15:32:02] Docteur Abbo, merci de votre patience.  
16 J'en ai terminé avec mon interrogatoire. Mais comme je l'ai dit précédemment, le  
17 conseil principal a des questions de suivi à poser.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:32:18] Merci, Maître  
19 Bridgman.

20 Maître Ayena, c'est à vous.

21 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:32:27] Merci.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:32:28] Si vous n'allumez  
23 pas votre micro, votre présentation va être extrêmement brève.

24 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:32:36] Non, j'allume mon micro. Et merci  
25 beaucoup de me donner la parole, Monsieur le Président, Messieurs les juges.

26 Q. [15:32:46] Docteur Abbo, je vous souhaite à... vraiment la bienvenue dans ce  
27 prétoire, dans cet honorable prétoire où, jusqu'à présent, vous nous avez fourni des  
28 éléments essentiels pour la manifestation de la vérité qui est, bien sûr, l'objectif de

1 nos juges.

2 Alors, j'aimerais partir d'une hypothèse en... Par rapport aux autres experts  
3 psychiatriques que nous allons entendre, vous êtes différente. Tout d'abord, vous  
4 avez une spécialité en pédopsychiatrie. Deuxièmement, votre spécialité de recherche  
5 est la maladie mentale, ce qui est plus que pertinent en l'espèce. Troisièmement,  
6 vous avez rédigé votre dissertation de doctorat sur... votre thèse de doctorat sur  
7 les... sur les guérisseurs. Et ensuite, vous êtes... vous êtes spécialisée au niveau de  
8 votre doctorat sur la psychiatrie transculturelle.

9 Alors, avant de vous poser des questions extrêmement précises, j'aimerais d'abord  
10 vous poser des questions plus générales à propos de votre spécialité.

11 Commençons par la pédopsychiatrie.

12 En l'espèce, vous avez bien dit qu'à part le rapport du professeur de Jong, une lettre  
13 du professeur Ovuga et du docteur Akena, qui avaient interviewé Dominic Ongwen,  
14 vous n'avez obtenu aucun élément à propos de l'enfance de Dominic Ongwen  
15 jusqu'à son enlèvement ; c'est bien cela ?

16 R. [15:35:25] Oui.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:35:26] Je crois que  
18 M<sup>e</sup> Bridgman a déjà parlé du sujet... abordé le sujet.

19 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:35:40]

20 Q. [15:35:40] Alors, comment en êtes-vous arrivée à la conclusion que vous avez tirée  
21 suite à ce que vous avez lu ? Eh bien, moi, je pense que vous n'avez pas pu prendre  
22 en compte toute limite portant sur l'interaction complexe entre l'individu et les  
23 facteurs sociaux et écologiques, tout simplement parce que lorsqu'il était jeune, sa  
24 vie avait été plutôt correcte. Comment êtes-vous arrivée à cette conclusion ?

25 R. [15:36:22] C'est parce que lorsqu'on évolue la qualité de l'attachement, on peut  
26 faire des déductions, quand même, même au niveau adulte, sans avoir  
27 d'information. On peut rencontrer un adulte et avoir une bonne idée de son enfance,  
28 savoir si cet adulte a reçu... a vécu une enfance solide, robuste ou pas.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:36:51] Je crois que  
2 M<sup>me</sup> Bridgman a déjà étudié ce sujet, elle l'a déjà abordé, elle a obtenu une réponse  
3 absolument identique. Donc, s'il vous plaît, Maître Ayena, veuillez vous consacrer à  
4 des sujets qui sont encore vierges.

5 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:37:12] Mais je souhaite obtenir tout ceci  
6 au compte rendu, parce que j'ai des questions de suivi à poser.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:37:18] Oui, cela dit, on en a  
8 déjà parlé, alors vous pouvez aller directement au cœur de l'affaire.

9 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:37:25] Bien.

10 Q. [15:37:26] Alors, imaginons que vous auriez pu avoir accès à ses interactions avec  
11 son environnement physique et son interaction avec les autres, avec les groupes,  
12 avec certaines institutions, et que vous ayez trouvé, finalement, que tout ce que vous  
13 auriez appris n'avait rien à voir avec ce que vous avez appelé les inférences que vous  
14 auriez pu tirer de vos rapports, rapports venant d'experts qui ont vu M. Ongwen.  
15 Est-ce que vous en seriez arrivée à une autre conclusion ?

16 R. [15:38:26] Ça me surprendrait. D'abord, je serais surprise, parce que si j'avais pu  
17 être là lorsque l'attachement sécurisé a été établi, et ensuite, il est allé dans un autre  
18 environnement, il s'en est quand même sorti.

19 Alors, la question que je me pose, c'est : quels sont les facteurs qui l'ont aidé à s'en  
20 sortir ? Il est vrai que si j'avais eu les informations sur l'enfance, j'aurais eu plus de...  
21 de... j'aurais eu plus de clarté sur les compétences qui lui ont permis de s'en sortir en  
22 brousse. Donc, en fait, cela aurait, je pense, encore plus appuyé son comportement  
23 dans le... la brousse, pour comprendre, parce que nous, en tant qu'êtres humains,  
24 nous sommes influencés par notre environnement.

25 Si on... un enfant va... est... Si un enfant est volé à sa mère par des singes — c'est  
26 arrivé, hein —, et lorsque cet enfant est... a été ramené au sein des êtres humains, cet  
27 enfant était devenu un singe. Il avait les poils d'un singe, il ne parlait pas, il se  
28 déplaçait comme un singe, tout simplement parce qu'il n'était pas... parce qu'il

1 n'était pas en contact avec des êtres humains. Mais lorsqu'on l'a remis dans son  
2 environnement humain, il s'est remis... il a réappris à parler.

3 Moi, j'ai pris un taxi avec lui. Il parle comme tout le monde, enfin, il n'a plus du tout  
4 l'air d'un singe. Donc, je pense que la brousse aurait pu être finalement un  
5 environnement très favorable pour lui, parce qu'il a pu en tirer le maximum pour  
6 s'en sortir.

7 Q. [15:40:41] Bien. C'est votre opinion, et je la respecte.

8 Mais je vais maintenant vous faire des suggestions. Alors, je ne sais pas si vous le  
9 savez, mais il est de notoriété publique que Dominic Ongwen vient de Corom  
10 (*phon.*), qui fait partie de Lamogi. Alors, vous semblez bien connaître l'histoire de  
11 l'Ouganda. Alors, vous savez sans doute que Lamogi, en 1912, a traversé ce que l'on  
12 a appelé la rébellion de Lamogi.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:41:30] Maître Ayena...  
14 Maître Ayena, nous sommes très intéressés par l'histoire, mais l'expert que nous  
15 avons sous la main n'est pas une historienne.

16 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:41:50] Je sais parfaitement où je vais.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:41:53] Oui, mais enfin, on  
18 est quand même en 1912, maintenant.

19 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:41:58]

20 Q. [15:41:58] Alors, imaginez que vous soyez remontée jusqu'aux origines même de  
21 Dominic Ongwen et que vous ayez su qu'on lui avait répété entre autres que les  
22 Lamogien (*phon.*) vivent une vie spirituelle et que tout Lamogien (*phon.*) doit  
23 partager les... l'opinion de sa communauté. Et puis, après, on arrive... ce pauvre  
24 enfant est enlevé et se retrouve confronté à une spiritualité qui est basée exactement  
25 sur les mêmes croyances. Pensez-vous que cela aurait modifié... Est-ce que cela vous  
26 aurait aidée à tirer des conclusions sur son enfance, le fait qu'il connaissait donc cette  
27 spiritualité lamogienne (*phon.*) ?

28 R. [15:43:18] Vous me demandez si cela m'aurait aidée ?

1 Q. [15:43:22] Est-ce que ça aurait modifié votre conclusion à propos ce que vous avez  
2 appelé, je crois, les interactions complexes entre les individus et les facteurs...  
3 socio-écologiques pendant toute la vie, et le fait que cela a été favorable pour  
4 Ongwen, que ça l'a aidé lorsqu'il a été enlevé ?

5 R. [15:43:45] Non, je ne changerais absolument pas cette conclusion. Une  
6 communauté où les gens sont très... sont très religieux, où on pense beaucoup aux  
7 esprits, où leurs opinions sont façonnées par tout cela... Et ensuite, M. Ongwen se  
8 retrouverait en brousse et confronté à des gens qui pensent la même chose, qui ont  
9 les mêmes opinions, les mêmes croyances, c'est ça ?

10 Q. [15:44:13] Oui. On lui a... on lui a bien dit : « Si tu ne fais pas ça, tu seras tué. Il y a  
11 un homme qui s'appelle Joseph Kony qui voit tout, qui sait tout. Donc, si tu veux  
12 survivre, tu suis la ligne de Joseph Kony. »

13 R. [15:44:31] Je ne vois pas du tout où vous voulez en venir.  
14 Le fait que ce soit une communauté qui croit, qui a une croyance forte. D'après vous,  
15 donc, ce serait un critère défavorable à l'arrivée dans la brousse ? Pas du tout.  
16 D'après moi, le fait qu'il y ait cette croyance, cela... cette croyance dans la spiritualité  
17 ne rend pas la chose défavorable.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:45:02] Je pense que nous  
19 avons une réponse.

20 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:45:06] Vous dites ?

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:45:08] Je pense que c'est  
22 une réponse.

23 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:45:13] Moi, je ne trouve pas.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:45:16] Maître Ayena, de  
25 toute façon, à 16 heures, nous avons terminé.

26 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:45:19] Mais enfin, moi, j'ai énormément  
27 de sujets à revoir, et je n'ai qu'un quart d'heure.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:45:28] Mais dans ce cas-là,

1 on peut reprendre demain, si vous voulez, on peut poursuivre, vous savez.

2 Mais quant à l'influence des croyances spirituelles sur un état mental, ça aussi, ça a  
3 déjà été abordé, rien n'est nouveau. M<sup>e</sup> Bridgman a abordé la chose en long, en large  
4 et en travers. Bon, vous abordez peut-être la chose sous un autre angle, mais jusqu'à  
5 présent, vos questions n'ont rien de nouveau. Poursuivez.

6 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:46:04] Bien, bien.

7 Q. [15:46:04] Alors, parlons de la maladie mentale par rapport au handicap mental,  
8 par rapport à la déficience mentale.

9 Alors, donc... Alors, d'après vous, une personne, un intégriste religieux qui va partir  
10 de son plein gré, en pleine conscience, pour une mission de kamikaze, d'après vous,  
11 est-ce une personne normale lorsqu'il décide d'entreprendre cette mission ?

12 R. [15:46:48] Une personne qui entreprend une mission religieuse en se basant sur sa  
13 croyance, c'est cela ? Est-ce que cette personne est un malade mental ? C'est ça,  
14 votre question ?

15 Q. [15:47:10] Est-ce vous diriez que cette personne est normale, est-ce qu'il est  
16 malade ou est-ce qu'il est déficient mental ? C'est ma question.

17 R. [15:47:19] Alors là, dans ce cas-là, il faudrait que j'examine le patient à fond, faire  
18 un examen psychiatrique complet.

19 Mais dans le DSM-5, il y a une définition pour les troubles mentaux, et on dit bien  
20 que toute déviation ayant pour origine une déviation politique ou sexuelle n'est pas  
21 diagnostiquée comme étant un trouble, à moins que le fonctionnement même de la  
22 personne soit gêné et soit empêché du fait de cette déviation. Donc, comme vous le  
23 voyez, il faudrait vraiment faire un examen psychiatrique complet de la personne  
24 avant de tirer ce type de conclusion.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:48:19] Il faudrait aussi  
26 avoir... il faudrait aussi savoir en quoi cela relève du cas Ongwen.

27 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:48:44] Écoutez, en l'espèce, nous avons  
28 déjà parlé de tendances suicidaires, et un intégriste religieux, à mon avis, se suicide.

1 Donc, c'est pour ça que j'ai abordé le sujet.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:48:53] Bien. Poursuivez.

3 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:48:57]

4 Q. [15:48:57] Docteur Abbo, dans votre déclaration, et d'ailleurs, lors de votre  
5 déposition, hier, dans ce prétoire, vous avez dit que votre mandat était de faire une  
6 évaluation médico-légale complète de l'état mental de Dominic Ongwen pour savoir  
7 si sa responsabilité pénale était engagée, plus précisément au titre de l'article « 1-a »  
8 du Statut de Rome ou si cette responsabilité n'était pas engagée.

9 Donc, nous allons nous pencher sur cet article tous les deux pour voir si vous avez  
10 bien suivi ces... ce mandat. Donc, vous savez, bien sûr, que nous en avons déjà parlé  
11 hier, et d'ailleurs, les juges se... sont intervenus, mais je pense qu'il est important  
12 de... d'attirer votre attention sur cette disposition du Règlement, d'ailleurs, du  
13 Statut, je crois. Donc...

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:50:13] Oui, vous pouvez  
15 suivre ça sur votre propre rapport. C'est page 756, ligne 25.

16 R. [15:50:27] (*Intervention non interprétée*).

17 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:50:31]

18 Q. [15:50:31] Donc, je voudrais que nous nous concentrons sur la phrase suivante :  
19 « Donc, souffre d'une maladie mentale ou d'une déficience mentale. »

20 D'après vous, qu'avez-vous pensé de cela ?

21 R. [15:51:11] Donc, c'est... si cet article 31-1-a... Alors, moi, j'ai... j'ai parlé hier d'une  
22 maladie mentale ou d'une déficience mentale. J'ai peut-être compris les choses un  
23 peu différemment, parce que, moi, je parle de handicap intellectuel. Alors ça, ce n'est  
24 pas une maladie. Ensuite, il y a la dépression, la schizophrénie, le PTSD. Ça, c'est  
25 une maladie, en revanche. Et puis, pour ce qui est de la déficience, là, je pense que  
26 c'est lorsqu'un enfant présente un problème qu'il a depuis sa naissance ou qui s'est  
27 développé au cours de la toute petite enfance. C'est comme ça que j'ai compris cet...  
28 ce passage.

1 Q. [15:52:10] Mais vous avez sans doute remarqué que la disposition est  
2 extrêmement précise puisque l'on dit bien « au moment du comportement en  
3 cause ». Il est écrit « au moment du comportement en cause », « au moment ». C'est  
4 important, pour vous, ce « au moment » ?

5 R. [15:52:37] « Au moment », oui, oui, au moment où il commettait le crime, oui.

6 Q. [15:52:44] Donc, vous parlez d'une évolution, enfin, d'une maladie qui serait  
7 intervenue lors de l'enfance, de la petite enfance.

8 R. [15:52:56] Oui, mais comme je l'ai dit précédemment, moi, j'ai vu les choses de  
9 façon holistique. Moi, je reste persuadée qu'un grand nombre des choses qui vous  
10 arrivent lorsque vous êtes adulte viennent de l'enfance. En tout cas, il y a un effet  
11 de... des... des événements dans l'enfance sur la vie d'adulte. Donc, moi, je  
12 préférerais regarder les choses d'un point de vue holistique.

13 Et en ce qui concerne Ongwen, j'ai étudié les choses à partir de sa naissance. Il y a  
14 même des cas où j'aime bien remonter à au-delà de la naissance. Enfin, moi, j'ai  
15 étudié la situation de façon holistique, comme je le répète, et si je n'aurais... si ça  
16 n'aurait pas dû être compris de la sorte...

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:54:07] M<sup>e</sup> Ayena, avec  
18 justesse, a commencé ses... son interrogation en expliquant bien que vous êtes  
19 experte dans certains domaines, entre autre, la pédopsychiatrie, et les maladies  
20 mentales, les déficiences mentales. Et bon, ils n'interviennent pas comme ça, de but  
21 en blanc, ça n'arrive pas comme ça. Si, malheureusement, hélas, parfois, si, ça... ça  
22 arrive comme ça, mais la plupart du temps, non : il y a une genèse, et donc, il est  
23 important de remonter le temps et d'essayer de comprendre s'il y a eu un problème  
24 dans l'enfance, la petite enfance, dans l'adolescence, qui aurait pu avoir un impact  
25 sur le comportement de l'adulte.

26 R. [15:54:50] *Thank you.*

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:54:52] Enfin, c'est moi,  
28 maintenant, qui témoigne et qui fais des grands discours.

1 Maître Ayena, reprenez.

2 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:55:08] Merci beaucoup, Monsieur le  
3 Président.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:55:22] Oui, je croyais qu'on  
5 était d'accord.

6 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:55:26] Le témoin devrait-il commenter ?

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:55:32] Non, le témoin a  
8 juste dit « merci ». Ça suffit.

9 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:55:36]

10 Q. [15:55:36] Bien, alors, nous avons parlé de la perspective historique. Alors, est-ce  
11 qu'il se pourrait que, aux alentours du moment où les crimes auraient été commis,  
12 quelque chose serait arrivé qui aurait pu provoquer une déficience mentale ?

13 R. [15:55:57] Oui, les gens tombent malades, donc c'est une possibilité. Oui, il a pu  
14 tomber malade à un moment ou à un autre, oui.

15 Q. [15:56:07] Alors, vous avez parlé de conditions qui étaient hors de son contrôle.  
16 Vous avez parlé de ça, n'est-ce pas ?

17 R. [15:56:25] Des circonstances hors de son contrôle ? Vous voulez dire quoi ?

18 Q. [15:56:33] « Fais-le, fais-le. »

19 R. [15:56:38] « Fais-le pour survivre » ? Oui, parfois, on doit survivre et on fait tout  
20 pour survivre. Oui, oui.

21 Q. [15:56:58] Alors, maintenant, pouvons-nous convenir qu'après tout il pourrait y  
22 avoir une différence, différence importante, clivage, voire, entre la maladie mentale  
23 et la déficience mentale ?

24 R. [15:57:21] Un clivage ?

25 Q. [15:57:28] Un clivage sur le fil du rasoir, vraiment très tranchant. Est-ce que vous  
26 avez ce clivage tranchant ? Et je parle donc de ce clivage, de ce fossé immense,  
27 incommensurable, entre la déficience mentale et la maladie mentale.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:58:00] On a déjà abordé ça,

1 et puis j'étais d'ailleurs intervenu à ce propos. Donc, la réponse a déjà été donnée,  
2 vous m'avez répondu aussi, Maître Ayena.

3 Comme je l'ai dit, parfois, le législateur incorpore certains mots dans le droit pour  
4 une bonne raison. Et parfois, le législateur doit englober un grand nombre de choses  
5 dans son propos, et on aimerait bien, souvent, arriver à distinguer le blanc du noir et  
6 à faire des clivages incommensurables entre deux choses, mais je pense qu'on ne  
7 peut pas catégoriser les gens ainsi et dire : « C'est soit blanc, soit noir. » Enfin, là, je  
8 suis encore en train de vous sermonner à nouveau, mais je crois qu'il est difficile,  
9 quand même, de procéder de la sorte. Je comprends bien qu'il y a une idée derrière  
10 les choses, il y a une idée derrière le concept de maladie et une autre idée derrière le  
11 concept de déficience. Mais il se peut qu'un psychiatre, parfois, peut avoir un patient  
12 et ne pas savoir si le patient est dans la catégorie déficience ou dans la catégorie  
13 maladie. Et parfois, plusieurs psychiatres peuvent avoir une idée fort différente à  
14 ce propos.

15 Et cela dit, maintenant, il est enfin 16 heures.

16 Maître... Madame Abbo, vous pouvez peut-être faire un commentaire. Dites-moi  
17 que je me trompe, si c'est le cas — n'hésitez pas.

18 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [15:59:44] Mais je crois que le témoin a déjà  
19 fait la différence.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:59:49] Peut-être, mais  
21 disons qu'il y a quand même des zones grises. C'était ce que je voulais dire.

22 Madame Abbo.

23 R. [16:00:08] Merci, Monsieur le Président.

24 Je pense que vous... votre tentative de sauvetage est parfaite — votre tentative de  
25 sauvetage.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:00:21] Je crois comprendre  
27 que vous avez besoin de plus de temps, demain ; c'est cela ?

28 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [16:00:26] Oui, Monsieur le Président.

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:00:31] Mais je pense que  
2 vous allez terminer lors du premier volet d'audience ; c'est cela ?
- 3 M<sup>e</sup> AYENA ODONGO (interprétation) : [16:00:32] Oui, tout à fait, au premier...  
4 premier volet d'audience.
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:00:32] Ah, mais je vois que  
6 M<sup>e</sup> Taku souhaite intervenir.
- 7 M<sup>e</sup> TAKU (interprétation) : [16:00:44] Je voulais juste vérifier auprès de Tom...
- 8 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [16:01:04] Intervention hors microphone.
- 9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:01:12] Excusez-moi.  
10 Excusez-moi. Non, Maître Taku, non, non, nous parlons d'un premier volet  
11 d'audience et je pense que cela devrait être possible. Cela vous convient,  
12 Maître Taku ?
- 13 M<sup>e</sup> TAKU (interprétation) : [16:01:22] Oui, oui, tout à fait, tout à fait exact, Monsieur  
14 le Président.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:01:25] (*Intervention*  
16 *inaudible*).
- 17 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [16:01:27] Le Président hors microphone.  
18 Microphone, s'il vous plaît.
- 19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:01:32] Donc, un volet  
20 d'audience, Maître Taku. Bon, point n'est besoin de préciser. Nous savons quels sont  
21 les besoins, mais c'est absolument clair : le reste de la journée sera libre. Nous  
22 comprenons tout à fait. Donc, nous levons l'audience pour aujourd'hui et nous  
23 retrouvons demain à 9 h 30.
- 24 M<sup>e</sup> TAKU (interprétation) : [16:01:48] Monsieur le Président... Monsieur le Président,  
25 il est absolument nécessaire que M. Ongwen sache qu'il ne s'agit que d'un volet  
26 d'audience demain.
- 27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:01:59] Oui, nous pouvons  
28 vous le garantir et nous retrouvons demain matin à 9 h 30.

1 (*L'audience est levée à 16 h 02*)